

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers	5
Désignation du secrétaire de séance	5
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	5
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 6 avril 2017	6
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	6
III. FINANCES	7
- Décision modificative n° 1 - Budget principal.....	7
- Décision modificative n° 1 - Budget annexe Halle couverte	10
- Budget principal - Créances admises en non-valeur	10
- Budget annexe Halle couverte - Créances admises en non-valeur	11
- Approbation d'une participation départementale de 40 000 € au titre du programme 2017 des opérations de sécurité à maîtrise d'ouvrage communale pour les travaux de sécurisation des accès de la RD 58 avec la rue du Chevalier de la Barre.....	11
- Projet de réalisation d'un terrain de football synthétique au Stade Lelong Voisin.....	12
- Mise à jour de l'Autorisation de programme AP 16.01 - Bus à haut niveau de service (BHNS).....	13
- Mise à jour de l'Autorisation de programme AP 15.01 - Programme de réfection des chaussées et trottoirs communaux	16
- Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor.....	18
- Maisons & Cités - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (Prêt Caisse des dépôts et consignations) pour la construction de 41 logements, rue Basly à Liévin	19
- Pas-de-Calais Habitat - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (Prêt Caisse des dépôts et consignations) pour la construction de 18 logements rues Emile Zola et Nelson Mandela à Liévin.....	19
- Habitat PACT SAUES - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (Prêt Caisse des dépôts et consignations) pour la réhabilitation d'un logement sis 6 rue Bourbaki à Liévin	19
- Maisons & Cités - Demande de transfert de garanties d'emprunt auprès de la Ville de Liévin suite au remboursement par anticipation de cinq prêts contractés auprès de Dexia Crédit Local et de la souscription d'un nouvel emprunt du même montant auprès de la Société Générale	20
- Centre Nauticaa - Délégation de service public - Rapport d'activité 2016 du délégataire.....	20
IV. MARCHÉS PUBLICS	24
- Code des marchés publics : modification de la nomenclature achat de la Ville de Liévin	24
- Constitution d'un groupement de commandes portant sur les contrôles, vérifications périodiques et diagnostics de divers équipements et installations.....	24
- Constitution d'un groupement de commandes pour la formation relative aux AIPR (Autorisations d'intervention à proximité des réseaux) et le passage de l'examen par QCM des attestations de compétences	25
- Euralens centralité - Convention constitutive du groupement de commandes - Avenant n° 4	25

-	Euralens centralité - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Lancement d'une consultation.....	25
V.	ADHÉSION	26
-	Adhésion au Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF)	26
VI.	AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME	27
-	Liévin : ZAC de l'An 2000 - Rue du Docteur Piette - Acquisition d'un ensemble immobilier non bâti à la CALL.....	27
-	Liévin : rue du Docteur Piette - Centre de conservation du Louvre - Cession d'un terrain à l'État et mise à disposition temporaire de parcelles au profit de l'Établissement public du Musée du Louvre.....	28
-	Liévin : 115, rue Jean-Baptiste Défernez - Cession à la SCI Faidherbe Investissement (Étude notariale de Maîtres BERNARD - PRINGERE et VERMUNT)	28
-	Liévin : résidence du Grand Siècle - Angle des rues Zola et du Prince Condé - Cession de terrains à Coopartois	29
-	Liévin : CPA La Belle Femme - 85 rue Alexandre Dumas - Cession du fond de jardin à Territoires 62	30
-	Angres/Liévin : cession de terrains à la commune d'Angres - Régularisation foncière.....	30
-	Liévin : résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune de lots à bâtir	31
-	Liévin : La Sablière - Route d'Avion - Cession par la Commune d'un ensemble immobilier non bâti à la SARL STILNOR	31
-	Liévin : La Sabrière - 2 ^{ème} phase - Rues d'Ingres et Kuhlman - Cession par la Commune à la SARL FINAPAR d'un ensemble immobilier non bâti.....	32
-	Liévin : 85 rue Alexandre Dumas - Vente par la Commune à Monsieur et Madame DAUBERSIES.....	32
-	Liévin : rue Emile Zola - Vente de Terrains à Monsieur STEMPNIAK.....	32
-	Liévin 189 bis rue Jean-Baptiste Défernez - Vente par la Commune à Madame HEDOUX et Monsieur BAVAY	32
-	Liévin : 35 rue Fresnel - Mise en vente par la SA d'HLM Pas-de-Calais Habitat.....	32
-	Liévin : 12 rue Massenet, 7 rue Hérold, 21 rue Arcangelo Corelli, 46 rue Albert Samain, 8 rue de Cherbourg, 6 rue Saint Saëns, 25 rue Félix Faure et 13 rue Hector Berlioz - Mise en vente par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa - Liévin 34 rue Marie Liétard - Mise en vente par la SA d'HLM SIA Habitat.....	32
-	Liévin : angle des rues Littré et du 4 Septembre - Ancien service des fêtes - Vente par la Commune à Monsieur Michaël RIBERA	32
-	Liévin : rue Henri Martin - Rachat à l'État d'un terrain	32
-	Liévin : renouvellement du bail emphytéotique qui lie la Ville de Liévin et Pas-de-Calais Habitat	33
-	Liévin : Résidence La Sablière - Transfert de domanialité du domaine privé communal vers le domaine public communal.....	34
-	Liévin : 1 ^{ère} révision allégée du Plan local d'urbanisme - Approbation	34
-	Liévin : 2 ^{ème} révision allégée du Plan local d'urbanisme - Approbation	34
-	Liévin : 3 ^{ème} révision allégée du Plan local d'urbanisme	34
-	Liévin : rue de la Liberté - Dénomination de la future résidence de 24 lots libres NEXITY	35
-	Liévin : stade Lelong Voisin - Dénomination du terrain synthétique	35
VII.	ÉNERGIE	37
-	Récupération de l'eau de pluie - Aides aux particuliers - Dossier GUGLIELMETTI	37
VIII.	SCOLAIRE	37
-	Subventions communales pour études - Année scolaire 2017-2018 - Critères d'attribution	37

IX.	JEUNESSE-LOISIRS	38
-	Projet de rénovation de l'appartement sis 21 rue du 8 mai 45 à destination du service jeunesse	38
X.	CULTURE	38
-	Désherbage bibliothèque municipale - Braderie aux livres le dimanche 17 septembre 2017	38
-	Frais de participation au banquet de Sainte Cécile de l'Harmonie et Batterie Fanfare de Liévin.....	38
-	Frais de participation de la 15 ^{ème} édition du marché aux lires le samedi 13 janvier 2018	39
XI.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	39
-	Géolocalisation des tombes de combattants Morts pour la France dans le cimetière de la Tourelle.....	39
-	Election d'un représentant de la Ville au sein du Conseil d'école Berteloot.....	39
-	Fixation de la redevance liée aux marchés de plein vent - Modification	40
-	Demandes de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16.12.2013	40
XII.	PERSONNEL	41
-	Frais de déplacement	41
-	Définition de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué	41
-	Recrutement d'un attaché territorial contractuel pour assurer les missions de Directeur adjoint d'un équipement culturel - Centre Arc en Ciel	41
XIII.	SUBVENTIONS	42
-	Demandes de subventions.....	42

(La séance est ouverte à 18 heures 30).

M. LE MAIRE.- Nous allons pouvoir démarrer la séance du Conseil municipal du 30 juin 2017, cette fois-ci une séance plus traditionnelle.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Je vais également demander à Monsieur Serge KUZNIAK de bien vouloir – puisque c’est la procédure – procéder à nouveau l’appel.

(Il est procédé à l’appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KUZNIAK.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- J’ai à procéder à la désignation d’un secrétaire de séance. Normalement, il s’agit de Madame Charlotte VAN WAELSCAPPEL. Cependant, comme Caroline HIEST prend plaisir à y être, je me demandais, Charlotte, si on ne laisserait pas Caroline être secrétaire de séance.

Caroline HIEST sera donc exceptionnellement la secrétaire de séance pour celle-ci.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vous donne quelques informations habituelles sur l’actualité du personnel communal.

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Johanna qui est née le 13 avril, la fille de Guy GUISGAND du service parcs et jardins,
- Meryn, qui est né le 24 avril, qui est la fille de Corinne OFFE qui travaille au service finances,
- Issa, qui est née le 6 mai, dont le papa est Abdelatif AIT HESSOU qui travaille au service jeunesse.

Il n’y a pas eu de décès, c’est une très bonne nouvelle.

Nous enregistrons le mariage de Monsieur Guillaume MONDOT, qui travaille au CCAS des Marichelles, qui s’est marié le 13 mai 2017.

Je précise également l’actualité sur les recrutements :

- Madame Magalie COLLART a été recrutée comme référent famille au CCAS Carpentier depuis le 20 mars dernier.
- Johanna TURBELIN est auxiliaire de puériculture depuis le 18 avril 2017.
- José DESPICHT est au service peinture depuis le 2 mai 2017.
- Ludovic travaille au service parcs et jardins depuis le 2 mai 2017.
- Océane PADER est agent de restauration à la cuisine centrale depuis le 9 mai.
- Bruno DELAHAYE est au service parcs et jardins depuis le 1^{er} juin 2017.
- Stéphane MERCIER est au service des fêtes depuis le 1^{er} juin 2017.
- Cindy LECHIFLART est agent d’entretien au CCAS Jules Grare depuis le 6 juin 2017.
- Estelle MAHIEUX est agent d’entretien aux Grands Bureaux depuis le 6 juin 2017.

Je vous signale également que Monsieur Jean-Pierre DETREZ, qui était au service propreté, est passé au service parcs et jardins.

Voilà pour l’actualité du personnel municipal.

J’en viens à l’ordre du jour de ce Conseil municipal.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 6 avril 2017

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu de la séance du 6 avril 2017 ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

J'ai des remarques de pure forme. Je pense que cela doit être des fautes, sinon, on ne devait pas être dans un bon état.

Page 20, dans mon intervention qui commence par « ce n'est pas parce que les choses sont compliquées qu'on n'ose pas, c'est parce qu'on n'ose pas qu'elles deviennent compliquées », au troisième paragraphe : « pour cela, il existe des indicateurs, nous les allons. » Je pense que c'est « nous les avons ». Je demande donc si on peut rectifier.

À la page 46, dans votre propos Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE.- Merci de me vérifier, Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Ces procès-verbaux m'intéressent beaucoup car ils sont la mémoire de tout ce que l'on dit dans cette salle.

Page 46, « nous n'avions pas vu que la politique de Riaumont avec sa chaufferie était plus intéressante ». Il me semble que vous avez dit « la polyclinique » ou alors, nous étions vraiment fatigués ce jour-là.

M. LE MAIRE.- Ou, moi-même, j'étais fatigué. Parfois, avec la fatigue, on se trompe de mot.

Nous allons rectifier, Monsieur LUDWIKOWSKI. Merci de votre attention.

Y a-t-il d'autres observations ? (*Aucune*).

Ce compte rendu est donc approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Merci, Monsieur le Maire. J'ai deux petites questions, juste pour nous éclairer.

En ligne 106, « renouvellement adhésion, association De la suite dans les images », on aurait aimé savoir le coût de cette adhésion.

M. LE MAIRE.- On ne vous l'a pas donné ?

M. LAMAND.- Non.

M. LE MAIRE.- Est-ce que vous l'aviez demandé ?

M. LAMAND.- On ne l'a pas demandé.

M. LE MAIRE.- On va vous le faire connaître.

Monsieur TALAGA ne l'a pas en tête, mais il vous transmettra l'information dès la semaine prochaine.

M. LAMAND.- Merci.

En ligne 107, « aliénation de 14 véhicules », on aurait aimé savoir le coût que représentait cette vente de véhicules.

M. LE MAIRE.- On peut vous le transmettre sans aucun problème. Cela ne doit pas rapporter grand-chose, mais on vous donnera le chiffre.

Monsieur GALLO doit avoir cela en tête. Monsieur GALLO, connaissez-vous le montant ?

M. GALLO.- 1 500 €.

M. LE MAIRE.- On vous transmettra le chiffre officiel Monsieur LAMAND.

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Sur la décision 137, il est intitulé « mission de ramassage des animaux morts sur l'ensemble du territoire de la ville de Liévin, société Les cantonniers privés, Loos-en-Gohelle ». De quoi s'agit-il s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE.- Je sais que, désormais, nous en avons la responsabilité. Je dois vous avouer que, moi-même, je ne sais pas ce qu'est la société des cantonniers de Loos-en-Gohelle. Qui peut me renseigner là-dessus ?

Monsieur DESPREZ.

M. DESPREZ.- Dans le cadre de la consultation que l'on a pu faire pour cette prestation, c'est la société qui a été retenue de par l'obligation aujourd'hui pour la commune de devoir récupérer des animaux (chats et chiens) morts sur la voie publique.

M. LE MAIRE.- Il y a donc eu un appel d'offres ?

M. DESPREZ.- Oui, il y a eu une consultation.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Je suis assez surpris. C'est bien de la compétence du maire ?

M. LE MAIRE.- Désormais, oui.

Avant, nous avons souvent recours aux sapeurs-pompiers qui faisaient cela, ou c'était nous-mêmes, cela dépendait, mais tout cela n'était pas clarifié. Aujourd'hui, c'est de notre responsabilité de ramasser les animaux morts sur la voirie, non pas la voirie départementale, la voirie communale.

M. LUDWIKOWSKI.- Mon étonnement était que, à la communauté d'agglomération, il y a un refuge pour l'accueil des animaux.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, mais pour les animaux vivants.

M. LUDWIKOWSKI.- J'ai bien compris. Là, c'est pour les cadavres uniquement. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Y a-t-il d'autres observations ? (*Aucune autre*).

Est-ce que ce compte rendu est adopté ?

(*Compte rendu adopté à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous en venons aux finances, Monsieur DERNONCOURT.

III. FINANCES

- Décision modificative n° 1 - Budget principal

M. DERNONCOURT.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit là pour l'essentiel d'ajustements dans la mesure où, lors de l'élaboration du budget, toutes les informations relatives aux recettes ne nous avaient pas été données avec précision et avaient donc été inscrites à minima. Cela nous permet aujourd'hui d'inscrire ces nouvelles recettes et, par conséquent, de les affecter aux différents chapitres.

C'est ainsi que, en matière d'opérations patrimoniales, il est proposé d'ouvrir au chapitre 041 des crédits en recettes et dépenses d'un montant de 478 000 € nous permettant l'intégration du terrain de la ZAC Jaurès, des rues du Guesclin et Mirabeau, dans le patrimoine de la commune. Il s'agit là tout simplement d'opérations d'ordre.

Au chapitre des recettes :

- L'État nous a octroyé 158 000 € d'aide pour la rénovation des écoles Brel, Brossolette, Berteloot et Véronèse.
- Pour l'opération « Europe », le montage financier a évolué suite à une revalorisation foncière de l'opération et la subvention prévue va être ramenée à 65 760 €.
- Le Département va également participer à hauteur de 40 000 € aux travaux qui vont être effectués rue Chevalier de la Barre à l'angle du RD 58.
- La commune va bénéficier au titre du produit des amendes de police d'un versement de 100 100 €.

Pour les dépenses :

- Nous avons à rembourser 1 000 € suite à un trop-perçu sur la taxe d'aménagement 2016.
- Il est proposé de diminuer de 8 640 € ce qui était destiné au renouvellement urbain du quartier Europe ; cette opération étant maintenant totalement clôturée, nous en récupérons les crédits.
- Il est proposé de transférer du chapitre « immobilisations incorporelles » au chapitre « immobilisations corporelles » la somme de 213 200 € pour financer des acquisitions foncières.
- Il est proposé d'affecter des crédits à hauteur de 23 500 € afin de financer le reste des travaux au stade Lelong Voisin.
- Pour terminer, compte tenu de l'avancement des travaux du BHNS, il est proposé de reporter 1 M€ sur les 2,3 M€ inscrits à l'autorisation de programme pour cette année 2017. Une délibération sera d'ailleurs soumise lors de cette séance afin de modifier cette autorisation de programme.

Voilà donc pour l'investissement.

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

- Suite aux demandes effectuées par les services des centres culturels et sociaux, des subventions pour un montant de 87 000 € peuvent être inscrites en recette et seront donc également inscrites en dépenses au chapitre « charges à caractère général ».
- 100 000 € constitueront une enveloppe supplémentaire pour le bon fonctionnement des services de la Ville.
- Une opération administrative consiste à transférer au chapitre 011 « charges à caractère général » la somme de 114 200 €. Il s'agit d'une subvention de la Politique de la Ville qui avait été inscrite au chapitre « autres charges de gestion ».
- Des titres passés en produits irrécouvrables, que nous verrons par la suite, pour un montant de 22 900 € au budget annexe Halle couverte, doivent être compensés par l'augmentation de la subvention d'équilibre que verse le budget général de la commune au budget annexe.
- 62 000 € font l'objet d'une subvention que la Ville versera pour l'organisation du championnat de France de danse Hip Hop au stade couvert.
- Au chapitre des « charges exceptionnelles », 50 500 € sont à inscrire en dépenses et, au chapitre 77 « produits exceptionnels », 52 050 €. Il s'agit d'une régularisation comptable de la mise en débet – le Larousse nous dit qu'il s'agit d'une somme qui reste due à l'arrêt d'un compte – datant de Madame BAZZET, ancien receveur municipal. L'écriture est sans impact pour la commune.
- Les recettes exceptionnelles perçues depuis le début de l'année sont d'ores et déjà supérieures aux inscriptions budgétaires de 121 600 €.
- Une subvention de l'État de 86 250 € sera versée pour la prise en charge des postes « chefs de projet » pour l'ANRU 2.
- L'attribution de compensation de la CALL a fait l'objet d'un rattrapage de 2013 d'un montant de 105 803 €.
- Les recettes de la caisse d'allocations familiales avaient été estimées a minima lors du vote du budget et elles seront supérieures aux prévisions de 50 000 €.

- Le montant définitif des dotations et produits fiscaux fait apparaître, par rapport aux inscriptions initiales, moins 272 244 € pour les taxes locales, une DGF diminuée de 57 543 € ; par contre, 7 288 € en plus au titre de la dotation nationale de péréquation et 142 196 € en plus au titre de la dotation de solidarité urbaine.

Ainsi donc, cette décision modificative n° 1 s'équilibre à 710 340 € en investissement et 332 400 € en fonctionnement, soit un total de 1 042 740 €.

Voilà, Monsieur le Maire, pour cette DM du budget général.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT, pour votre esprit de synthèse.

Mes chers collègues, est-ce que cette décision modificative appelle des remarques de votre part ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, comme d'habitude, à chaque fois qu'il y a une modification du budget, étant donné que nous n'avons pas voté le budget, nous ne voterons pas non plus cette modification.

M. LE MAIRE.- C'est logique.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette décision modificative n° 1 ne pose pas de problème dans ses grands axes. Il y a seulement un petit souci qui, pour moi, est important et c'est pourquoi je m'interroge sur cette décision modificative n° 1.

En effet, en fonctionnement, on parle de l'organisation du festival Kiosqu'estival subventionné par Veolia à hauteur de 10 000 €. Cela pose pour moi un problème de recevoir une subvention de 10 000 € sur un événementiel, parce que je crois que l'on ouvre là la porte à la marchandisation – et je pèse mes mots. Elle a différentes formes, j'ai lu plusieurs choses là-dessus. Pour moi, ce n'est pas admissible, cela me pose donc un problème pour le vote de cette décision modificative.

J'ai voté le budget primitif, j'en suis bien conscient, mais, si cela ne peut pas être sorti de la DM 1, je m'abstiendrai sur cette décision modificative du budget général.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Y a-t-il d'autres expressions ? (*Aucune autre*).

Monsieur LUDWIKOWSKI, vous n'aimez définitivement pas Veolia.

M. LUDWIKOWSKI.- Je vais expliquer pourquoi je n'aime pas Veolia. Veolia fait partie de ces multinationales qui commencent à envahir tous les services publics. On les retrouve dans la santé avec la Générale de santé, on les retrouve dans les transports – vous le savez parfaitement – avec Transdev. On les retrouve partout. Pour moi, c'est un problème de fond qui arrive là, pour 10 000 € certes, mais qui arrive là et notamment sur un sujet de la culture.

M. LE MAIRE.- Très bien. Chacun a le droit d'avoir ses positions un peu idéologiques.

Eh bien, moi en tout cas, je suis très heureux que Veolia nous apporte 10 000 € pour ce festival car, sans cet apport de Veolia, ce festival ne serait pas tout à fait le même, voire même on ne pourrait peut-être pas l'organiser puisque cela reposerait entièrement sur les finances et le budget culture. Monsieur Frédéric TALAGA, qui en est le directeur de pôle, vous dira que 10 000 € permettent de pouvoir organiser un beau festival pendant l'été dans le cadre du jardin public. D'ailleurs, d'année en année, ce festival commence à être de plus en plus fréquenté, avec des habitudes qui se créent, et c'est une bonne chose. Veolia participe très largement à l'organisation de ce festival et je m'en félicite. Nous ne devons pour autant rien à Veolia.

Rappelez-vous aussi, Monsieur LUDWIKOWSKI, que ces grandes entreprises, qui sont d'ailleurs aussi pourvoyeuses d'emplois, qui sont des entreprises françaises qui travaillent partout dans le monde, qui apportent des services, sont des partenaires des collectivités territoriales parce que les collectivités

territoriales ne savent parfois pas tout faire. Certaines activités méritent d'être déléguées dans le cadre d'un partenariat, dans le cadre d'une délégation de service public, dans le cadre d'un affermage.

Cela dit, chacun a ses positions sur ces sujets-là – je connais la vôtre et vous connaissez la mienne – mais ces grandes sociétés, dans le cadre de fondations, peuvent aussi parfois défiscaliser les apports qu'elles font ici ou là aux collectivités dans le cadre de festivals ou de différentes formes de sponsorship de tel ou tel événement.

En tout cas, Monsieur LUDWIKOWSKI, je préfère de loin que ces 10 000 € arrivent à Liévin pour organiser un festival culturel dans le cadre du jardin public plutôt que cela ne parte ailleurs. Je me félicite donc de cet apport financier de Veolia.

S'agissant de cette décision modificative, tout le monde l'a dit, c'est une décision qui est à la marge par rapport au vote du budget. Les masses qui sont en jeu sont somme toute très peu conséquentes, très minimales – Monsieur DERNONCOURT a eu l'occasion de nous présenter cela – et, de plus, les décisions qui vous sont présentées sont dans le cadre de ce budget principal que nous avons voté préalablement. Je pense donc qu'il n'y a pas lieu de discuter davantage sur cette décision modificative n° 1 que je vais soumettre à votre vote.

Qui est contre cette décision modificative n° 1 ? (*Liévin Bleu Marine et Liévin Ensemble, soit six voix*).

Qui s'abstient ? (*Ecologie et Citoyenneté et Monsieur FRUCHART, soit deux voix*).

Qui est pour ? (*Le groupe majoritaire*).

(*La délibération est adoptée par le groupe majoritaire ; Liévin Bleu Marine et Liévin Ensemble ayant voté contre ; Ecologie et Citoyenneté et Monsieur FRUCHART s'étant abstenus.*)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, c'est toujours à vous pour une décision modificative mais, cette fois, dans le cadre du budget annexe Halle couverte.

- **Décision modificative n° 1 - Budget annexe Halle couverte**

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, il s'agit tout simplement d'intégrer au budget annexe la somme de 22 900 € dont nous venons de parler et qui provient du budget général afin de garantir l'équilibre du budget annexe Halle couverte.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Qui est contre ? (*Liévin Bleu Marine et Liévin Ensemble, soit six voix*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

(*La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté et Monsieur FRUCHART ; Liévin Bleu Marine et Liévin Ensemble ayant voté contre.*)

Je vous remercie.

Monsieur LAMAND, je vous donne la réponse à votre question sur l'association De la suite dans les images. L'adhésion 2017 a coûté 150 €.

Nous passons à la délibération suivante, Monsieur DERNONCOURT.

- **Budget principal - Créances admises en non-valeur**

M. DERNONCOURT.- Des titres de recettes pour un montant de 4 354,47 € n'ont pu être recouverts par la trésorerie : 1 110 € concernent la cantine, 188 € la garderie, 225 € les classes découvertes, etc. Vous avez tout le détail, pour un total de 4 354,47 € que l'on ne peut pas récupérer.

M. LE MAIRE.- Malgré les efforts du receveur percepteur. C'est une délibération classique que l'on retrouve à chaque Conseil municipal.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Qui est contre ? *(Liévin Bleu Marine et Liévin Ensemble, soit six voix).*

Qui s'abstient ? *(Monsieur FRUCHART).*

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine et Liévin Ensemble ayant voté contre ; Monsieur FRUCHART s'étant abstenu.)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT.

- **Budget annexe Halle couverte - Créances admises en non-valeur**

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, nous en terminons avec les admissions en non-valeur pour une somme de 22 819,83 € représentant des loyers de cellules de la Halle couverte qui n'ont pu être à ce jour recouverts.

Il convient de souligner que, suite à la procédure de redressement judiciaire mise en place par le tribunal et concernant la brasserie, puisque c'est de cette société qu'il s'agit et dont les loyers n'ont pas été payés, un plan d'apurement de cette dette a été validé et nous devrions recouvrer la somme due sur une durée de huit ans. Précisons également que, depuis ce jugement, la brasserie honore mensuellement le règlement de ses loyers.

M. LE MAIRE.- Mercis Monsieur DERNONCOURT.

Effectivement, il s'agit de la brasserie de Monsieur Carmelo RUSSO, qui connaît quelques difficultés. On espère d'ailleurs que, dans le cadre du plan qui a été mis en place, il pourra respecter celui-ci et continuer son activité parce qu'elle apporte une certaine animation à la Halle couverte.

Y a-t-il des votes contre ? *(Liévin Bleu Marine, Liévin Ensemble et Monsieur FRUCHART, soit sept voix).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

La délibération est adoptée à la majorité.

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine, Liévin Ensemble et Monsieur FRUCHART ayant voté contre.)

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART n'est pas là. Madame GACI va le remplacer pour la délibération suivante.

- **Approbation d'une participation départementale de 40 000 € au titre du programme 2017 des opérations de sécurité à maîtrise d'ouvrage communale pour les travaux de sécurisation des accès de la RD 58 avec la rue du Chevalier de la Barre**

Mme GACI.- Monsieur le Maire, il convient de délibérer sur une participation départementale au titre des travaux de sécurisation de la RD 58 à hauteur de la rue du Chevalier de la Barre, subvention à hauteur de 40 % du coût des travaux, soit 40 000 €, sur un total de travaux de 100 000 €.

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'élargir la rue du Chevalier de la Barre et de l'aménager dans sa partie nord, du CD 58 jusqu'à la rue Silas Goulet. En effet, pour les camions qui alimentent le magasin Peugeot Citroën, c'est un peu compliqué ; cet aménagement va permettre en particulier un accès plus aisé à ce garage Citroën Peugeot, qui fonctionne d'ailleurs bien, cela va permettre également une fluidification de la circulation à cet endroit-là.

Nous faisons un peu les choses à moitié puisqu'il reste l'autre partie, de la rue Silas Goulet jusqu'à la rue Jean Jaurès. Vous savez que, à cet endroit-là, il y a une difficulté puisqu'il y a là le garage Cappart et,

pour l'instant, Monsieur CAPPART n'a pas donné son accord, il n'est toujours pas favorable à la vente de sa société. Dans cette attente, nous procéderons simplement à cette moitié d'aménagement et, lorsque Monsieur CAPPART vendra son activité et son bien, nous pourrions poursuivre cet élargissement de la rue du Chevalier de la Barre.

En tout cas, pour l'instant, je vous propose de procéder ainsi, avec 40 000 € de subvention du Conseil départemental puisque cela touche le giratoire qui est sur une voie départementale, le reste (60 %) étant à la charge de la Commune.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- Je voudrais savoir comment se fait le prorata entre ce que payent la Commune et le Département ?

M. LE MAIRE.- C'est une répartition qui est convenue au Conseil départemental. Effectivement, lorsqu'il y a un partage d'utilisation entre le Conseil départemental et la Ville, parce que nous sommes à la fois sur une partie de voie départementale et sur une voie communale, la répartition s'effectue toujours 60 %/40 %.

Est-ce que je vous ai renseigné, Monsieur LAMIAUX ?

M. LAMIAUX.- Oui.

M. LE MAIRE.- D'autres observations ? (*Aucune autre*).

Je mets cette délibération au vote.

Qui est pour ?

Pas de votes contraires, ni d'abstentions ? (*Aucun*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour la délibération suivante.

- **Projet de réalisation d'un terrain de football synthétique au Stade Lelong Voisin**

M. JACKOWSKI.- Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acter les demandes de financement auprès des financeurs dans le cadre du projet de réalisation d'un terrain synthétique au stade Lelong Voisin.

Coût du projet : 1,5 M€ hors taxes, dont les crédits ont déjà été prévus au budget.

Pour information, le Conseil départemental a accordé une subvention de 150 000 € en date du 5 septembre 2016.

Je rappelle que c'est le quatrième synthétique à Liévin, après Calonne, l'Olympique et l'USAL.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Ce terrain est d'ailleurs en cours d'aménagement, il est quasiment terminé sur la partie synthétique, il y a encore quelques travaux à faire sur les accès et des aménagements paysagers. Je vous signale d'ailleurs que, en fonction de la période de fortes chaleurs que nous connaissons, j'ai proposé que cet aménagement paysager soit reporté en septembre ou octobre de manière à ce que les conditions climatiques soient plus favorables à la reprise des végétaux. Les finitions se feront donc à cette période-là. Nous avons quasiment terminé les travaux lourds ; quelques-uns sont encore à faire sur le terrain qui était auparavant en schistes rouges, les abords de ce terrain doivent également être aménagés, c'est en cours de finition. Le tout sera terminé en septembre octobre pour faire les aménagements paysagers.

C'est un très bel équipement et je sais que, dès à présent, le nombre de demandes de licence dans ce club du CS Diana est en train à nouveau de progresser fortement puisque, désormais, le CS Diana peut

accueillir plus de jeunes qu'il ne pouvait le faire auparavant, cette superbe installation du terrain synthétique permettant une pratique tout au long de l'année. Je m'en réjouis parce que promesse a été tenue vis-à-vis de tous ces clubs de football et, désormais, tous les clubs de football de Liévin sont dotés d'un terrain synthétique. Je ne suis pas sûr que beaucoup de villes soient aussi exemplaires que cela dans le département du Pas-de-Calais, voire même sans doute dans le pays tout entier.

Mes chers collègues, je mets au vote cette délibération.

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Liévin Bleu Marine, soit quatre abstentions*).

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté et Monsieur FRUCHART ; Liévin Bleu Marine s'étant abstenu.)

Je vous remercie.

Madame GACI.

- **Mise à jour de l'Autorisation de programme AP 16.01 - Bus à haut niveau de service (BHNS)**

Mme GACI.- Monsieur le Maire, suite à cette autorisation de programme de BHNS et au regard de l'état d'avancement des travaux, il convient de mettre à jour le budget primitif 2017 puisque les dépenses ne seront pas consommées à hauteur de ce qui avait été affiché.

On vous propose, en lieu et place des 2,3 M€ inscrits pour 2017, d'afficher un montant à hauteur de 1,3 M€ et de répartir le million restant, puisque le coût global ne changera pas, sur les CP 2018 et 2019, ce qui nous fera, en lieu et place de 2,3 M€ pour 2018 et 2,3 M€ pour 2019, 2,8 M€ deux fois.

M. LE MAIRE.- Effectivement, concernant les travaux qui doivent être réalisés, qui relèvent de la commune – je rappelle que ce sont des aménagements qualitatifs, l'effacement des réseaux, la création de place publique, etc. –, entre les estimations faites par les maîtrises d'ouvrage et la réalité des marchés attribués, on s'est aperçu qu'il y avait une forte différence mais, fort heureusement, en notre faveur. En effet, nous allons payer beaucoup moins que ce qui était prévu. Tant mieux, c'est une excellente nouvelle pour nous, d'autant plus que cela avait déjà été inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement. Nous avons donc une bonne nouvelle pour nos finances qui vient d'arriver et c'est tant mieux.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Je constate d'abord que c'est une mise à jour assez conséquente puisqu'elle porte sur 1 M€.

Deuxièmement, je ne comprends pas votre intervention. Si cela coûte moins cher pour la Ville, pourquoi les garde-t-on en autorisation de programme 2018 et 2019, deux fois 500 000 € ? C'est ma première question.

Ma seconde question concerne l'attendu : « au regard de l'avancement des travaux effectués ». On semble dire dans l'attendu que c'est au regard de l'avancement des travaux. Vous nous expliquez que cela va coûter moins cher à la Ville. J'aurais voulu avoir une réponse plus précise là-dessus.

D'où cette question que je viens porter en Conseil municipal : plusieurs commerçants, au moins quatre, m'ont interpellé – puisque, comme vous, j'ai eu l'occasion de me balader pas mal dans la ville ce dernier mois – sur le manque de communication concernant ces travaux. Je leur ai posé plusieurs questions : « allez-vous aux réunions d'information qui sont effectuées ? », la réponse est oui. « Vous a-t-on fourni un calendrier prévisionnel ou on vous dit que les voies seront concernées à telle date ? », la réponse a été non.

À moins que plusieurs commerçants soient de mauvaise foi et me disent ne pas savoir les choses alors qu'on leur a dites, mais j'aimerais avoir une réponse précise là-dessus, parce que je ne sais pas quoi leur répondre, Monsieur le Maire.

J'ai interrogé vos services par mail, je n'ai pas eu de réponse. Je viens donc porter cette question en Conseil municipal au détour de cette autorisation de programme qui prévoit « au regard de l'avancement des travaux ». Y a-t-il eu du retard et le calendrier prévisionnel n'est-il pas respecté ? C'est une suite de questions qu'on entend beaucoup chez les commerçants – j'ai oublié de préciser de quelle rue, c'est de la rue Défernez.

M. LE MAIRE.- Finalement, quatre sur tous les commerçants, c'est quand même peu. C'est donc déjà rassurant, Monsieur LUDWIKOWSKI, c'est un faible nombre. Cela veut dire que, pour le reste, les choses se passent bien.

Y a-t-il eu de la communication, de l'information ? Franchement, Monsieur LUDWIKOWSKI, ceux qui vous disent cela sont un peu amnésiques. Je vais d'ailleurs répondre à la place de Madame BENEZIT, sinon je crois qu'elle va devenir toute rouge. En effet, s'il y a bien deux personnes qui, dans ce Conseil municipal, passent beaucoup de temps sur ces questions et sur les questions de communication, d'information des commerçants et des artisans, mais aussi des riverains qui sont sur cette rue Défernez, c'est bien Madame BENEZIT et Monsieur Jérôme DARRAS. Il y a eu un certain nombre de réunions avec les commerçants, la concertation avec l'union commerciale est de presque tous les instants. De plus, sont aujourd'hui mis en place par le syndicat mixte des transports des ambassadeurs qui sont à disposition, non pas 24 heures sur 24 mais presque, des commerçants, des artisans et de ces riverains. Franchement, en termes de communication et d'information, le procès qui peut être fait est un mauvais procès, je le dis très directement.

Cela dit, Monsieur LUDWIKOWSKI, effectivement – mais cela ne leur a jamais été caché –, cela crée de grosses perturbations pour les commerçants parce que c'est leur gagne-pain. Je comprends. Moi-même, je m'en suis aperçu et je m'en aperçois tous les jours, lorsqu'il y a des travaux dans la rue Jean-Baptiste Défernez, la circulation est beaucoup moindre et beaucoup plus compliquée que lorsqu'il n'y avait pas de travaux.

Je signale d'ailleurs que le syndicat mixte des transports a mis en place une procédure d'indemnisation. Des dossiers sont à retirer, ils sont même téléchargeables sur le site du SMT. Il faut effectivement les remplir avec le comptable de chacun de ces commerçants ou artisans. Il y a une procédure d'indemnisation rapide puisque, tous les deux mois, cela peut être mis à jour et, une fois que le dossier est passé, l'indemnisation se fait dans les 15 jours, de manière à ce que l'argent de l'indemnisation ne soit pas versé une fois que le commerce a souffert, voire a disparu. Là également, toutes les précautions ont été prises pour que les conséquences de ces travaux soient les moindres possibles pour celles et ceux qui en pâtissent aujourd'hui.

S'agissant du planning de ces travaux, Monsieur LUDWIKOWSKI, je ne vous cacherais pas qu'il peut parfois y avoir quelques décalages. Si quelqu'un est capable de respecter au jour près les dates qui peuvent être données, désignez-le-moi et, franchement, je le recrute immédiatement et je le prends tout de suite. Il y a donc parfois quelques différences de planning entre ce qui est donné et ce qui est réalisé mais, là également, à chaque fois, nous nous efforçons d'apporter les informations aux commerçants, aux artisans et riverains de manière à ce que la gêne soit la moindre possible.

Monsieur LUDWIKOWSKI, franchement, ce procès est un mauvais procès, parce que nous y avons passé et nous y passons énormément de temps avec Madame BENEZIT et Monsieur DARRAS, mais je pense aussi à nos propres services. En effet, à côté du SMT, à côté des ambassadeurs du SMT, Monsieur Jean-Philippe DESPREZ et Madame Anne-Sophie LEFEBVRE, par exemple, sont eux aussi très largement mobilisés pour apporter à chaque fois une réponse à un petit problème qui pourrait se poser.

Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- Monsieur le Maire, j'ai une suggestion à vous apporter par rapport à ce type de problème de communication. Ne serait-il pas judicieux de faire installer aux endroits importants de Liévin, aux croisements d'axes principaux, des panneaux lumineux d'informations interactives qui permettraient pratiquement instantanément d'informer les Liéviinois ? C'est une chose qui a été mise en place par votre

collègue Didier HIEL de Vendin-le-Vieil où il y a quelques panneaux. On n'est pas dans une ville de plus de 30 000 habitants, c'est un village, mais c'est très pratique. Quand vous traversez les axes principaux, vous êtes au courant des événements importants de la commune. C'est une suggestion que je vous fais.

M. LE MAIRE.- Vous voulez installer des panneaux lumineux interactifs, qui signalent les choses ?

M. LAMIAUX.- Exactement.

M. LE MAIRE.- Des panneaux qui sont du mobilier urbain, dans le cadre d'un marché, pas des choses précaires ?

M. LAMIAUX.- Non, du mobilier urbain.

M. LE MAIRE.- Cela, Monsieur LAMIAUX, nous ne l'avons pas aujourd'hui ; cela fait partie d'un marché qui est d'ailleurs en cours de renouvellement si j'ai bon souvenir. Monsieur DESPREZ est en train de réaliser cela. Cela prend d'ailleurs un peu de temps parce que je veux aussi mettre en place un règlement de la publicité dans cette commune, pour ne plus voir ici ou là des panneaux sauvages s'installer un peu partout en ville parce que cela dégrade profondément l'image de cette ville. Or, mettre en place un règlement de publicité est extrêmement compliqué. Une AMO a été désignée à cet effet. Nous y travaillons.

Dans le cadre de ce nouveau marché, un certain nombre de mobiliers urbains de cette nature seront installés ; peut-être pas autant qu'on le penserait, parce qu'il faut que, entre l'installation qui est faite et qui a un coût et ce que cela rapporte en publicité, on puisse s'y retrouver. C'est donc une réflexion qui est en cours.

S'agissant du SMT, c'est autre chose, ce sont des travaux qui ont lieu et l'information des automobilistes se fait par des panneaux tout simples qui sont installés sur la route.

Très prochainement, il y aura aussi des panneaux imagés qui permettront de voir ce que cela donnera – je le regrette, il y a eu quelques retards là-dessus, mais cela va être rapidement réparé. En effet, les gens qui traversent la rue aimeraient savoir ce que cela va donner, car « BHNS », cela ne veut pas dire grand-chose pour la plupart d'entre nous. Il serait donc intéressant de pouvoir montrer ce que ces travaux vont pouvoir donner par la suite. Cela va être mis en place prochainement par les services du SMT de manière à ce que, là également, on ait une image de ce que cela donnera à l'issue des travaux.

Ceci dit, je pense qu'aujourd'hui, la signalétique est donnée par les entreprises qui font très bien leur travail, il faut aussi le souligner. À chaque fois, on critique, mais, beaucoup me l'ont dit, les entreprises sont d'une vigilance totale, elles sont souvent au service des riverains, des automobilistes, des commerçants et elles font tout pour que la gêne soit la moindre possible.

Voilà, Monsieur LAMIAUX, les éléments que je peux vous apporter.

S'agissant de la répartition des deux fois 500 000 €, Monsieur LUDWIKOWSKI, c'est une répartition non pas sur cette ligne BHNS, ces sommes vont être redistribuées sur le budget 2018 et sur le budget 2019 pour faire autre chose. On verra ensemble ce que l'on pourra faire de cette autre chose.

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

J'ai bien compris que le planning des travaux avait été donné aux commerçants, même s'il ne peut pas être respecté et on peut le comprendre. Je vais donc leur répondre cela.

Je tenais à souligner sur la forme que cette question ne serait pas venue en Conseil municipal si j'avais eu une réponse, au moins une à mes deux messages que j'ai envoyés il y a trois semaines ou un mois.

Sachez que je vais vérifier cette affaire pour savoir s'ils ont bien eu un planning – je verrai cela avec Madame BENEZIT –, auquel cas je leur dirai que ce qu'ils m'ont dit n'est pas exact.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI, mais c'est tellement agréable de vous entendre dans ce Conseil municipal.

Y a-t-il d'autres observations ? (*Aucune autre*).

Je vous remercie.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur LEJEUNE.

- **Mise à jour de l'Autorisation de programme AP 15.01 - Programme de réfection des chaussées et trottoirs communaux**

M. LEJEUNE.- Cette délibération concerne avant tout une mise en concordance entre le montant indiqué et voté dans le cadre du budget, soit 809 198 €, et le montant indiqué dans l'autorisation de programme qui, lui aussi, avait été voté. Il faut que les deux choses soient identiques. Nous proposons donc une mise à jour de cette autorisation de programme, en précisant que l'écart, qui se montait à 200 000 €, sera décalé les années suivantes, 100 000 € en 2018 et 100 000 € en 2019. L'entretien des routes et des trottoirs ne sera donc pas défavorisé à ce niveau.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Je précise que, à côté de ce programme de réfection, il y a d'autres aménagements qui ne figurent pas dans ce programme, mais qui s'ajoutent à ces 800 000 €. Je vais vous en donner quelques-uns :

- sur les espaces publics, des petits aménagements courants de VRD pour 93 000 €, dans le cadre de ce budget ;
- l'aménagement de l'allée Gustave Flaubert, pour 51 000 € ;
- l'aménagement de la piste de BMX, puisqu'il faut l'aménager tout autour, pour 95 000 € ;
- l'aménagement des abords des écoles rue Gustave Lampin, pour 60 000 € ;
- surtout – et c'est une excellente nouvelle –, la création des trottoirs de la rue du chemin d'Aix. Rappelez-vous cette difficulté que nous avons. Les collégiens, qui voulaient aller au nouveau collège Curie, se retrouvaient sur le chemin d'Aix sans trottoir, d'où une grande insécurité. Nous avons une difficulté avec les deux propriétaires fonciers qui sont des agriculteurs, à qui nous avons demandé la cession d'une bande de 5 à 10 mètres de terrain pour pouvoir créer ces trottoirs. Monsieur LEJEUNE est intervenu, il a pris les choses en main, il est allé voir les agriculteurs en question. Avec le principal, celui qui détient 80 à 90 % des terres, nous avons trouvé un accord pour la vente de cette bande de terrain et, avec le dernier, nous avons presque finalisé. Je pense que Monsieur LEJEUNE, avec une ou deux rencontres, devrait pouvoir aboutir. Nous allons donc pouvoir créer ces trottoirs du chemin d'Aix. Il y en a pour 224 000 €.

Au titre des VRD et des trottoirs, en 2017, 1 323 000 € seront dépensés, ce qui marque bien une fois de plus le maintien de la politique municipale. C'est d'ailleurs une priorité que nous avons définie dans le cadre de nos politiques, celle de la réfection de nos routes et de nos trottoirs. Vous le voyez, avec 1,3 M€, l'effort est plus que conséquent.

Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- Dans le même sujet, j'avais envoyé une note à l'attention de Monsieur DESPREZ concernant le cas de la rue de Cracovie, qui est franchement dans un état lamentable.

M. LE MAIRE.- Vous exagérez.

M. LAMIAUX.- No. Je n'exagère pas.

M. LE MAIRE.- Vous exagérez, Monsieur LAMIAUX, car elle était dans un état très déplorable il y a quelque temps.

M. LAMIAUX.- Elle l'est toujours.

M. LE MAIRE.- Je signale qu'une grande partie de cette rue a déjà fait l'objet d'une réfection, il reste effectivement une partie qui ne l'a pas été. Elle le sera sans doute dans le cadre d'un prochain programme.

Même avec 1,3 M€, on ne pourra pas couvrir tout Liévin en trois, quatre ou cinq ans. Des arbitrages sont donc réalisés en fonction de la dégradation des routes. Un inventaire est fait et c'est en fonction de ces priorités que l'on retient telle ou telle opération. C'est d'ailleurs la commission qui statue là-dessus, qui retient les opérations année après année. Je puis vous dire que, depuis le début de cette mandature, les progrès sont plus que conséquents. Je pense, Monsieur LAMIAUX, que vous avez déjà eu la carte de Liévin sur toutes les voiries qui ont été rénovées, qui ont fait l'objet d'une réfection depuis 2013 et cela représente déjà un certain nombre de kilomètres. Quand on regarde la carte de Liévin, on se dit que l'on a déjà bien avancé. Cela dit, je conçois qu'il y a encore beaucoup d'opérations à mener et c'est pourquoi j'ai souhaité que soient sanctuarisés ces crédits de manière à ce que cet effort soit poursuivi jusqu'à ce que l'on retrouve un réseau viaire de qualité, sur lequel on puisse rouler correctement, que l'on soit en véhicule, en moto, en vélo ou que l'on soit piéton lorsqu'il s'agit de trottoirs.

M. LAMIAUX.- C'est vrai qu'une petite réfection a été faite, mais on est encore loin du compte. Or, c'est quand même un axe important qui permet d'aller vers Avion, vers Givenchy, vers Angres. Franchement, passez en voiture à cet endroit, vous allez vous rendre compte de quoi je parle.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMIAUX, ne me dites pas cela car, étant conseiller départemental, je prends cette route plus que régulièrement. En plus, étant cycliste, je prends aussi plus que régulièrement cette route, certes depuis quelque temps un peu moins, puisque j'ai eu moins l'occasion de pratiquer le vélo à cause de mes obligations. Je peux vous dire que, il y a cinq ou six ans, quand on prenait cette rue et qu'on était cycliste, on rigolait tous, tellement il y avait de nid-de-poule. Aujourd'hui, je ne vais pas dire que c'est un billard mais, en tout cas pour un cycliste, c'est presque un billard. Je suis très surpris de votre remarque parce que j'emprunte cette voie très régulièrement et elle n'est pas du tout celle que vous décrivez, Monsieur LAMIAUX, ou alors vous avez des amortisseurs qui sont très fragiles.

M. LAMIAUX.- Non. Je vous assure que j'ai une voiture en excellent état.

Je vous propose, si vous le voulez bien, que l'on visite cette rue ensemble, on saura de quoi nous parlons.

Je fais référence à la note que j'ai envoyée à Monsieur DESPREZ, à laquelle je n'ai jamais eu de réponse. Je suis passé par mon collègue serge KAZNOWSKI, avec photo à l'appui.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMIAUX, êtes-vous là au mois d'août ?

M. LAMIAUX.- Je suis presque là. J'ai une semaine de vacances.

M. LE MAIRE.- Eh bien, on prendra chacun un vélo et on le fera. En vélo, c'est toujours plus agréable de vérifier qu'en véhicule.

M. LAMIAUX.- Si vous voulez.

M. LE MAIRE.- On fera donc un tour de vélo à deux. Je le dis à Monsieur DESPREZ qui viendra aussi avec son vélo et on fera le constat ensemble.

M. LEJEUNE.- J'ajoute que la priorité qui a été définie dans le classement des routes a été très étudiée par la commission de circulation. Vous parlez de la rue de Cracovie, mais pensez par exemple à la rue des Marichelles, à l'allée Jules Verne, etc. où c'est vraiment dégradé au possible. Par rapport à ces rues-là, je dis que, sur la rue de Cracovie, on roule bien.

M. LE MAIRE.- Il faut penser aux autres, Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- Oui. On va d'ailleurs inviter Monsieur Yvon LEJEUNE à se joindre à notre groupe de cyclistes.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- J'aimerais rebondir sur l'argument de Monsieur LEJEUNE. Prendre une rue qui est à la limite du fréquentable pour dire que l'autre est mieux, je ne pense pas que ce soit un bon argument. En fait, on paye ici les 20 ans de non-entretien des voiries.

Vous avez eu, Monsieur le Maire, l'intelligence de mettre ce plan pluriannuel dans le budget chaque année. C'est une demande que je faisais depuis 2008, vous l'avez fait, c'est très bien. Cela dit, prendre des arguments en disant que cette rue-là est plus abîmée que l'autre..., ce n'est pas sérieux, Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Il faut bien organiser une priorité et un classement.

M. LAMAND.- Je suis d'accord. Je fais partie de la commission, je sais comment c'est fait.

Vous dites que c'est soumis à la commission. Ce sont les services techniques qui nous les soumettent.

M. LEJEUNE.- La discussion est soumise en commission...

M. LAMAND.- Laissez-moi finir !

Une discussion a effectivement lieu, mais, au bout de la discussion, c'est ce que l'on nous a présenté qui est fait. C'est tout. C'est ainsi que cela se passe, Monsieur LEJEUNE, ne dites pas le contraire.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND, avez-vous terminé ?

M. LAMAND.- Oui.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEJEUNE...

M. LEJEUNE.- J'ai terminé aussi, Monsieur le Maire, parce que de telles discussions ne font pas avancer le « smilblick ».

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND, Monsieur LEJEUNE ne vous a pas dit que c'était bien parce qu'il y avait des rues plus dégradées ; il vous a expliqué que, pour faire une programmation, il fallait bien s'en tenir à quelques critères. L'un des critères, qui me paraît fondamental, est l'état de dégradation d'une voirie ; sinon, je ne vois pas lequel on pourrait choisir, cela me paraît être le plus important. Monsieur LEJEUNE vous a donc répondu de cette manière.

S'agissant de la commission, Monsieur LAMAND, heureusement que, lorsqu'on réunit une commission, il y a une base de travail. Si on arrive les mains dans les poches en disant : « que fait-on cette année ? », Monsieur LAMIAUX qui n'habite pas loin de la rue de Cracovie dira « la rue de Cracovie » ; vous allez dire « la rue du 1^{er} mai » et je vais dire « la rue Tiers ».

Soyons sérieux. Effectivement, un inventaire exhaustif a été réalisé par les services, avec un cabinet qui a réalisé cet audit pour recenser l'état de nos routes et c'est à partir de cet inventaire que, année après année, on procède à une programmation de ces travaux.

Je voudrais souligner que l'état de nos routes aujourd'hui est plutôt bon, il est redevenu bon. Il faut se rappeler de ce qui existait il y a encore quatre ans. Je trouve que, en l'espace de quatre années, nous avons déjà accompli beaucoup et je pense que, d'ici la fin de ce mandat, on roulera presque partout correctement dans Liévin parce qu'une grande partie de ce réseau viaire aura été rénovée et ce sera une des fiertés de ce Conseil municipal d'avoir réalisé cela.

J'en viens au vote.

Y a-t-il des votes contraires sur cette délibération ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, le comptable du Trésor est-il votre ami ?

- **Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor**

M. DERNONCOURT.- Oui puisqu'il est proposé, Monsieur le Maire, de reconduire l'indemnité qui lui est versée traditionnellement, à savoir 100 %, dans les conditions fixées par la loi. Cette indemnité porte sur le budget principal mais aussi les budgets annexes.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur le receveur pourra partir en vacances rassuré.

Monsieur WITCZAK, vous avez toute une série de garanties d'emprunt à nous exposer.

- **Maisons & Cités - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (Prêt Caisse des dépôts et consignations) pour la construction de 41 logements, rue Basly à Liévin**
- **Pas-de-Calais Habitat - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (Prêt Caisse des dépôts et consignations) pour la construction de 18 logements rues Emile Zola et Nelson Mandela à Liévin**
- **Habitat PACT SAUES - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (Prêt Caisse des dépôts et consignations) pour la réhabilitation d'un logement sis 6 rue Bourbaki à Liévin**

M. WITCZAK.- Les bailleurs sociaux, dans le cadre de leur activité, sont amenés à solliciter des emprunts pour procéder à la réhabilitation ou à la construction de nouveaux logements. Ces emprunts sont généralement contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations qui sollicite des garanties sur ces emprunts. Les réhabilitations et constructions étant programmées sur le territoire communal, la Commune est sollicitée pour accorder sa garantie sur chacun de ces emprunts. Ces garanties rentrent dans le cadre de financements d'opérations à caractère social qui peuvent donc être garantis à hauteur de 100 % par la commune.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée de garantir à 100 % les emprunts contractés par Maisons & Cités, Pas-de-Calais Habitat et Habitat PACT Société anonyme d'union économique et sociale (SAUES).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur WITCZAK.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Très brièvement, comme à chaque demande de garantie d'emprunt, le groupe Liévin Ensemble s'abstiendra.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de garanties d'emprunt, il n'y a pas de logement. Je le rappelle à chaque fois.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

S'il n'y a pas de garantie d'emprunt, il n'y a pas de logement. Voilà l'affaire. Cela concerne la dernière demande de garantie d'emprunt, le PACT, « programme d'action contre les taudis » me semble-t-il.

M. LE MAIRE.- Cela pourrait être un peu cela.

M. LUDWIKOWSKI.- Je m'interroge beaucoup, car je connais un peu les missions des PACT – un peu, pas totalement –, sur le coût de la réhabilitation de l'immeuble que connaît bien Monsieur WITCZAK, au 6 rue Bourbaki. J'ai eu le même questionnement en commission des finances. Une réhabilitation de cet immeuble à hauteur de 384 000 €, je trouve cela énorme, je ne comprends pas pourquoi.

Sans avoir de réponse, pour l'instant, je m'abstiens.

M. LE MAIRE.- Je vais vous l'expliquer, Monsieur LUDWIKOWSKI. Il ne s'agit pas d'un seul logement. Si vous rentrez à l'intérieur, vous vous apercevrez qu'il s'agit d'un ensemble immobilier conséquent. Il ne s'agit donc pas de la réhabilitation d'un seul logement, mais de cinq logements, avec un rez-de-chaussée qui est un T3 en collectif, un premier étage avec un T4 en collectif, un deuxième étage qui est un T3 en collectif avec un escalier privatisé, et deux plain-pieds sur cour, un qui sera un T4 plain-pied et un autre qui sera un T5 plain-pied accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce n'est donc pas un logement, mais cinq, ce qui explique le montant de la garantie d'emprunt sollicitée.

Est-ce que cela vous va permettre de voter favorablement ?

M. LUDWIKOWSKI.- Très bien, merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

J'en viens donc au vote de cette délibération.

Qui est contre ? (*Personne*).

Y a-t-il des abstentions ? (**Liévin Ensemble, doit deux abstentions**).

(Les trois délibérations sont adoptées par le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté, Liévin Bleu Marine et Monsieur FRUCHART ; Liévin Ensemble s'étant abstenu.)

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK.

- **Maisons & Cités - Demande de transfert de garanties d'emprunt auprès de la Ville de Liévin suite au remboursement par anticipation de cinq prêts contractés auprès de Dexia Crédit Local et de la souscription d'un nouvel emprunt du même montant auprès de la Société Générale**

M. WITCZAK.- Maisons & Cités a décidé de rembourser par anticipation les emprunts contractés auprès de Dexia Crédit Local et de souscrire un nouvel emprunt auprès de la Société Générale à un taux fixe de 1,67 % sur une durée de 30 ans, ceci afin de se couvrir sur les hausses du Livret A et de bénéficier des taux extrêmement bas du marché.

Maisons & Cités sollicite le transfert de garantie sur le nouvel emprunt à hauteur des encours remboursés par anticipation. Il n'y a donc pas de garantie supplémentaire pour la commune.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur WITCZAK.

Je suppose que le vote est le même que précédemment.

(Délibération adoptée par le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté, Liévin Bleu Marine et Monsieur FRUCHART ; Liévin Ensemble s'étant abstenu.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI.

- **Centre Nauticaa - Délégation de service public - Rapport d'activité 2016 du délégataire**

M. JACKOWSKI.- Pour mémoire, en octobre 2007, le Conseil municipal de l'époque a décidé de retenir la société Castalie pour le financement, la gestion, l'entretien et l'exploitation du centre Nauticaa à compter du 1^{er} janvier 2008 – c'est ce que l'on appelle une DSP, une délégation de service public –, pour une durée de 10 ans. Elle prendra fin le 31 décembre 2017, dans quelques mois.

Par obligation, le délégataire doit fournir chaque année un rapport technique et financier avant le 1^{er} juin de l'année qui suit l'année d'exploitation afin d'assurer une parfaite information au Conseil municipal. C'est un rapport volumineux, qui s'appelle le CRAC, qui est disponible au service des sports et au service

financier. Une synthèse vous a été transmise en annexe de la délibération pour apporter toutes les explications.

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Justement, dans ce rapport, sur l'aspect de la fréquentation du centre Nauticaa, on peut voir qu'il y a une baisse dans tous les services, que ce soit au niveau de la piscine ou de l'espace de remise en forme. Je pense que, au niveau des tarifs de ces entrées de salles de musculation, il n'est pas pris en compte le fait que, depuis plusieurs années, un certain nombre de structures se sont installées dans les arrondissements de Liévin en proposant des tarifs beaucoup plus bas, avec des plages horaires beaucoup plus adaptées pour ceux qui travaillent et qui veulent y aller essentiellement le soir. On n'adapte pas ces tarifs qui sont assez onéreux, sachant que les Liévinois ne bénéficient pas de tarif préférentiel et je pense – c'est un avis – qu'il faut revoir tout ce système de tarification.

Par ailleurs, concernant la fermeture des bassins, il est regrettable que ces bassins ferment au moment où on a la chance d'avoir un temps qui aurait incité les habitants à fréquenter cette piscine qui est fermée pour 15 jours. Je me demande s'il ne serait pas préférable dans leur calendrier de reporter ce genre de maintenance pour le centre Nauticaa.

Enfin, il serait intéressant de connaître la fréquentation semaine par semaine dans le courant de l'année. À mon avis, les paramètres qui ne sont pas pris en compte peuvent permettre de faire venir toutes ces personnes durant les périodes de basse fréquentation et inciter à redynamiser la venue des personnes au centre Nauticaa.

M. LE MAIRE.- Je vais essayer de vous répondre sur ce que j'ai compris.

S'agissant de la baisse, nous sommes à 341 963 entrées en 2016. Nous étions à 355 165, soit simplement une baisse de 3,71 %. C'est donc une baisse légère, on ne peut pas parler de déperdition importante au niveau de la fréquentation. Chaque année, cela fluctue, parfois à la hausse, parfois à la baisse. Quand on fluctue à 3 %, je ne vais pas dire que c'est anecdotique, mais presque.

S'agissant des tarifs, je ne pense pas du tout que ce soit le problème pour la piscine elle-même.

S'agissant du centre de remise en forme, il faut aussi constater, Monsieur KAZNOWSKI, si vous fréquentez ces salles de sport, que le service apporté n'est pas du tout le même. Vous avez des salles de sport basiques, vous venez, vous mettez votre short, votre maillot, vous suez un bon coup, personne ne vous accompagne, vous êtes un peu abandonné ; les vestiaires sont réduits au minimum ; là effectivement, c'est du low cost. À côté de cela, vous avez un équipement qui est plutôt de qualité, celui du centre Nauticaa, où des cours sont dispensés par des professionnels, où vous avez une salle de remise en forme, où vous avez un bassin, des vestiaires conséquents, un sauna, un hammam, etc. On ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Effectivement, quand on a ce niveau de prestations, le tarif est forcément un peu plus élevé, mais c'est un choix qui a été fait entre le low cost et la qualité. Je pense que le centre de remise en forme de Nauticaa a trouvé son public, comme les centres low cost trouvent d'autres publics.

Je vous signale d'ailleurs que, à Liévin, il existe un centre de remise en forme, Curves, qui est implanté aujourd'hui rue de la Vignette et qui va s'implanter demain dans la rue Jean-Baptiste Défernez parce que cela marche bien. Cela montre qu'il peut y avoir deux types d'équipements, ceux où l'on n'exige pas forcément le top et là où l'on exige un peu plus au niveau d'une prestation de qualité. Je pense que les deux ont tout à fait leur justification. Je souhaite que le centre Nauticaa dans sa partie remise en forme puisse continuer d'offrir quelque chose qui soit de qualité. Cela devrait être encore plus le cas dans le cadre de la future délégation de service public puisque, à ce niveau-là, des exigences supplémentaires ont été posées dans le cahier des charges.

Au niveau des horaires, c'est la même chose. Monsieur KAZNOWSKI, rappelez-vous des horaires de la piscine lorsqu'on était sous une régie municipale, ce n'était pas ouvert aussi souvent qu'aujourd'hui. On ne peut pas non plus faire du 24/24, car c'est une question de coût. Plus vous ouvrez et plus le coût pour la collectivité est important. Personnellement, quand je vais au centre Nauticaa, cela m'arrive de le quitter

à 22 heures 30 ; quand je fais ma piscine pour le triathlon, je quitte le bassin à 22 heures 15. Je trouve donc que, en termes d'horaires, ils ne sont pas si mauvais que cela.

Il y aurait peut-être quelques aménagements à consentir ici ou là et on y a d'ailleurs regardé dans le cadre de la future délégation de service public, mais je pense que, du côté des créneaux horaires, on est sur un centre nautique largement ouvert tout au long de la semaine.

Je vous signale que, dans le cadre de cette nouvelle délégation de service public, nous rencontrons les deux dernières sociétés qui sont encore en course. Il y en avait six et, pour l'instant, deux ont été retenues dans la shortlist et, au mois de septembre, à l'issue d'une dernière phase de concertation, le choix sera fait sur l'une ou l'autre. Je ne vous donne pas les noms parce que j'en ai l'interdiction. Le dialogue se terminera donc au mois de septembre.

Je vais vous donner une bonne nouvelle. Dans le cadre de cette future délégation de service public, on aura le plaisir de pouvoir accueillir désormais tous les scolaires, pris en charge par un maître-nageur sauveteur. À côté des bénévoles qui pourront venir, il y aura un encadrement par un MNS. Les chiffres de gamins sachant nager sont actuellement plutôt bas. Il faut savoir que les conditions d'encadrement dans une piscine sont compliquées et que l'on trouve de moins en moins de parents qui soient en capacité d'encadrer ces classes, parce qu'il faut un agrément, etc. Demain, grâce à cette nouvelle délégation de service public, nos gamins pourront réapprendre à nager avec un vrai MNS et on peut penser que, au moins, à la sortie de leur école primaire, une grande partie d'entre eux sauront nager.

Cela fait partie des pistes d'amélioration de cette future délégation de service et il y en a de multiples autres, nous les évoquerons au moment du choix du futur délégataire. À ce moment-là, nous ferons un bilan complet de toutes les améliorations qui seront apportées parce que je reconnais qu'un certain nombre d'améliorations sont à apporter dans ce magnifique équipement qu'est Nauticaa et il le sera davantage demain. Je rappelle aussi qu'une phase d'extension est prévue dans ce centre Nauticaa, avec l'apport d'un nouveau bassin, de nouveaux mètres carrés d'eau et d'activités supplémentaires. Je pense que, à l'issue de cela, ce magnifique centre nautique le sera encore davantage demain.

Monsieur JACKOWSKI.

M. JACKOWSKI.- Je voudrais apporter une précision à Monsieur KAZNOWSKI concernant la fermeture de la piscine. Ce sont des révisions techniques et notamment la vidange était déjà programmée depuis longtemps. Cela s'est passé pendant la période où il a fait très chaud, mais c'était indépendant, parce qu'on est obligé de faire cette vidange avant les grandes vacances.

Quant à la baisse de fréquentation qui n'est que de 3,7 %, il faut savoir que 2015 était une année exceptionnelle. Dans l'étude annuelle de la baisse de la fréquentation, il est à signaler qu'il y a eu moins de fréquentation dans les lieux publics, cela peut paraître bizarre, mais c'était certainement suite aux attentats. Ensuite, il y a de multiples petits critères ; il y a notamment la réforme des rythmes scolaires qui fait une baisse sur l'école de natation, il y a également les problèmes liés à une année moins ensoleillée. Tous ces critères font que cela a baissé, mais c'est général dans tous les centres nautiques de la région.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

C'est toujours un vrai bonheur de lire ces comptes rendus annuels de ce délégataire. Il faut d'abord noter une amélioration puisque, il y a quelques années, des collègues s'en souviennent ici, on l'avait deux ans, voire trois ans après. Là, on l'a pour 2016, je m'en félicite.

Effectivement, il y a eu une baisse de la fréquentation. S'agissant des attendus, cela m'a fait sourire, on parle des événements terroristes qui auraient pu entraîner une désertion des lieux publics et rassemblements de foule. Ils avancent cet argument, on pourrait en discuter.

Simplement, pour améliorer ce centre, surtout quand j'entends qu'il y a une shortlist, je voudrais de mettre le doigt sur plusieurs choses, puisque je fréquente aussi ce centre.

Je reviens sur cette histoire de vidange, on nous dit que la vidange du mois de juin a duré deux semaines au lieu d'une ; sachez que, en 2017, c'est fermé pour deux semaines également. Je voudrais attirer votre attention, Monsieur le Maire, sur le fait que, dans ces deux communes de 32 000 habitants, les deux établissements ferment la même période. Quand on veut aller à l'eau, soit on essaye d'aller à Avion lorsque c'est ouvert – puisque vous avez raison de souligner que les établissements municipaux ont des horaires beaucoup plus contraints – soit on essaye d'aller à Arras.

M. JACKOWSKI.- C'est faux. Sachez que la piscine d'Arras va fermer neuf mois.

M. LUDWIKOWSKI.- Monsieur JACKOWSKI, laissez-moi finir mon exposé.

Je souligne la fermeture des deux établissements de Lens et Liévin pour dire que la seule solution est d'aller à Arras où c'est « blindé » de monde, vous vous en doutez.

M. LE MAIRE.- Il y en a d'autres plus proches.

M. LUDWIKOWSKI.- Il y a Harnes

M. LE MAIRE.- Il y a Courrières, Béthune.

M. LUDWIKOWSKI.- Bref ! Je voulais attirer votre attention. À mon avis, ce serait améliorer le service public que de vous mettre d'accord avec votre collègue de Lens pour voir si les deux établissements ne peuvent pas différer leur fermeture. C'est peut-être impossible, je n'en sais rien, c'est juste une remarque que je fais.

Ma seconde remarque porte sur la gestion du personnel. Je lis, non pas « tout va très bien Madame la Marquise », mais pas loin. Je voudrais quand même signaler que, en 2016, il y a eu un mouvement social dans cet établissement et je ne l'ai pas relevé sur la synthèse. Si on veut aussi améliorer la gestion d'un outil de service public, il faut aussi que le délégataire ait une politique de ressources humaines qui soit bien posée.

C'est le dernier rapport de ce délégataire, on ne va donc pas changer les choses, mais j'invite la commission d'appel d'offres qui va choisir le nouveau délégataire à bien regarder ces points-là, notamment ce problème de la gestion de l'équipe qui met à disposition l'outil. Il me semble en effet que, pour ce délégataire-là, il y a des axes de progrès.

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI, sur le fait que Lens et Liévin aient fermé en même temps, je vais vous dire que, quelque part, ce n'est pas de chance car je crois que c'est la première fois que cela arrive au même moment. Avec mon collègue de Lens, nous échangeons pourtant souvent et sur des sujets ô combien importants. Je vous rappelle quand même que c'est parce que nous nous sommes entendus que l'équipement hospitalier du secteur a été sauvé, s'agissant du centre hospitalier de Lens comme de la polyclinique de Riaumont. C'est ô combien plus important que ce que vous venez d'évoquer. J'avoue que, dans nos discussions, nous n'avons pas forcément parlé de la vidange des piscines de Lens et de Liévin.

Ceci dit, je prends votre remarque avec intérêt, parce qu'elle n'est pas sans intérêt. Il faudra effectivement le dire au futur délégataire, au futur directeur s'il y a changement de directeur puisque nous n'en savons rien ; il faudra demander à celui qui assumera la responsabilité de la future piscine d'essayer de ne pas faire coïncider les vidanges des piscines de Lens et de Liévin de manière à ce que, lorsque l'une fait une vidange, l'autre continue de fonctionner. C'est donc une remarque intéressante, mais je dois vous avouer qu'il y a des moments où ce n'est pas de chance. C'est tombé ainsi cette année, mais il faudra effectivement, Monsieur JACKOWSKI, dire au futur délégataire que c'est un dialogue qu'il faut avoir avec la piscine voisine de Lens.

S'agissant du personnel, Monsieur LUDWIKOWSKI, on a déjà eu l'occasion de l'évoquer ici. Il n'y a pas eu de mouvement de personnel, il n'y a pas eu de grève, il y a eu un semblant de grève à Nauticaa. C'est tellement vrai que cela n'a pas duré longtemps. Parmi ceux qui étaient présents sur la photo, seuls deux étaient de Nauticaa, les autres venaient d'ailleurs, c'étaient des sortes de permanents qui sont venus faire nombre sur la photo et ils n'étaient pas non plus très nombreux puisqu'ils étaient six ou sept. Une grande partie du personnel de Nauticaa s'est d'ailleurs révoltée un peu contre cela parce que cela n'offrait pas

forcément une bonne image du centre nautique, en disant qu'il n'y avait pas de problème particulier au centre Nauticaa. Je pense donc que ce que vous dites, Monsieur LUDWIKOWSKI, est un peu fort et contraire à la réalité. Si j'ai bon souvenir, les deux personnes en question ont depuis quitté le centre et sont allées exercer leurs talents ailleurs.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous passons au point suivant.

Madame GACI.

IV. MARCHÉS PUBLICS

- Code des marchés publics : modification de la nomenclature achat de la Ville de Liévin

Mme GACI.- Monsieur le Maire, il convient de délibérer sur une modification de nomenclature au titre des achats de la Ville de Liévin afin de recenser de manière rigoureuse les besoins de ses services et de les classer par familles homogènes en application de l'arrêté du 13 décembre 2001 et de l'article 20 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

M. LE MAIRE.- Pas de souci ? C'est purement technique.

Est-ce adopté à l'unanimité ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

- Constitution d'un groupement de commandes portant sur les contrôles, vérifications périodiques et diagnostics de divers équipements et installations

M. GOGUILLON.- Monsieur le Maire, il avait été demandé une mutualisation sur ce groupement de commande avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et 14 communes souhaitent aussi faire partie de ce groupement de commandes. Il s'agit d'Ablain-Saint-Nazaire, Angres, Annay-sous-Lens, Estevelles, Givenchy-en-Gohelle, Grenay, Hulluch, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Sallaumines, Souchez, Vendin-le-Vieil, Vimy et Wingles.

Nous sommes appelés à délibérer sur cette question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Cela fera plaisir à Monsieur LUDWIKOWSKI. Vous voyez que l'on se parle et que l'on s'entend.

Est-ce le même vote ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame MASSIN.

- **Constitution d'un groupement de commandes pour la formation relative aux AIPR (Autorisations d'intervention à proximité des réseaux) et le passage de l'examen par QCM des attestations de compétences**

Mme MASSIN.- C'est la même chose que la délibération de Monsieur GOGUILLON mais à propos de la formation relative aux autorisations d'intervention à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques.

M. LE MAIRE.- Je vois que l'examen se fait par QCM, comme en médecine.

Monsieur LUDWIKOWSKI, vous êtes un grand spécialiste des QCM.

M. LUDWIKOWSKI.- Non, justement. J'ai lu et relu ce projet de délibération. C'est quoi cette affaire ? « Autorisations d'intervention à proximité des réseaux et le passage de l'examen par QCM des attestations de compétences ». Je vous avoue que je n'ai pas trop traîné sur internet, mais j'y suis allé un peu et je suis encore aussi innocent dans ces affaires-là.

M. LE MAIRE.- Je pense que, par exemple, pour un électricien, quand on s'approche de certaines lignes électriques, il y a du danger et qu'il faut suivre des formations pour pouvoir éviter les dangers.

Monsieur DESPREZ, expliquez-nous.

M. DESPREZ.- C'est cela, Monsieur le Maire. Effectivement, on est tout simplement dans la réglementation pour la protection des réseaux qui peuvent être soit souterrains, soit aériens sur l'espace public. Dans le cadre de cette réglementation, il est souhaité que les agents qui sont amenés à intervenir – à savoir les agents du service parcs et jardins, ceux de la voirie, les électriciens, ceux qui peuvent intervenir à proximité de ces réseaux, qui sont susceptibles de faire des terrassements ou de poser un panneau – passent un examen, pour les sensibiliser sur la nécessité de prendre un certain nombre de précautions. Un QCM est donc passé pour valider la formation.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI, est-ce désormais moins nébuleux pour vous ?

M. LUDWIKOWSKI.- Pas tout à fait... Certains soupirent, mais je préfère sortir de cette séance du conseil plus intelligent que je n'y suis entré.

Est-ce que cela concerne uniquement les réseaux électriques ?

M. LE MAIRE.- Non. On vous a dit que cela concernait aussi les réseaux souterrains.

M. LUDWIKOWSKI.- Le gaz également ?

M. DESPREZ.- Cela concerne effectivement tous types de réseau, en sachant que certains réseaux sont classés « sensibles », à savoir l'électricité et le gaz par exemple, et l'eau dans certaines conditions puisqu'ils peuvent desservir un certain nombre d'activités. Ensuite, il y a des réseaux non sensibles comme Télécom ou les réseaux câblés, les réseaux fibres. Tous les types de réseaux aériens et souterrains sont concernés.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI, vous êtes donc plus intelligent ce soir qu'en arrivant.

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

- **Euralens centralité - Convention constitutive du groupement de commandes - Avenant n° 4**
- **Euralens centralité - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Lancement d'une consultation**

Mme GACI.- Il s'agit d'un avenant à la convention de groupement de commandes Euralens qui arrive à échéance au 1^{er} septembre 2017. Les membres du groupement souhaitent contractualiser un nouveau

marché dans le cadre de la démarche Euralens centralité, d'une durée de deux ans, renouvelable deux fois par période de six mois, soit un maximum de trois ans. Vous avez tous les éléments qui vous permettent de calculer les modifications.

Ensuite, même chose pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage où il s'agit d'un lancement de consultation.

M. LE MAIRE.- C'est un groupement de commandes sur lequel nous adhérons depuis pas mal d'années. Je vous signale que c'est grâce à ce groupement de commandes que nous avons pu travailler sur le secteur Jaurès qui a abouti à un appel à projet remporté par la société Vilogia.

Je propose donc de renouveler ce groupement de commandes parce que, franchement, ce qu'ils nous rendent est de très grande qualité. Nous connaissons tous Monsieur SUBILEAU, mais ses collaborateurs sont également de très grande qualité.

Je vous signale également que, dans le cadre de ce groupement de commandes, nous avons étendu le périmètre éventuel d'étude sur lequel ils pourraient plancher : bien évidemment sur le secteur du centre-ville, sur les abords du RD 58 car je pense que certains de ces abords méritaient véritablement une nouvelle requalification et sur le pôle d'excellence sportif. Nous avons intégré cela dans le carnet de commande de ce groupement de commandes Euralens.

En fait, c'est un droit de tirage. Le jour où nous voulons par exemple travailler sur la requalification du RD 58, on demande à ce groupement de commandes d'y travailler, de nous faire des propositions et ensuite, par exemple, de lancer un appel à projets et d'aboutir. Là, en l'occurrence, cela a abouti. Nous avons deux postulants, Nexity et Vilogia, ce qui n'est pas mal ; il est rare dans cette région qu'il y ait deux réponses à des appels à projets, il n'y en a parfois pas du tout. Nous avons donc vraiment affaire à des gens qui sont de très bons professionnels.

Pas d'observations ? (*Aucune*).

Est-ce le même vote ?

(*Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité*).

Je vous remercie.

V. ADHÉSION

- Adhésion au Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF)

M. LE MAIRE.- Je vous propose d'adhérer au Conseil national des villes et villages fleuris, celui qui nous permet d'avoir deux fleurs.

Le coût de l'adhésion est de 800 €.

En êtes-vous d'accord ?

Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- Juste une remarque, Monsieur le Maire. Est-il bien opportun d'adhérer dès maintenant à cette association dans la mesure où la ville de Liévin est en ce moment un peu sens dessus-dessous, on fait des trous un peu partout, on est en train de se moderniser ? Est-ce qu'on ne peut pas décaler un peu cette adhésion ?

M. LE MAIRE.- Franchement, Monsieur LAMIAUX, ce que vous dites est dur en particulier pour les agents du service floriculture qui font un travail remarquable. Il n'y a pas que la rue Jean-Baptiste Défernez, il n'y a pas que le centre-ville. Je pense que vous avez pu apprécier la qualité des compositions florales aujourd'hui implantées sur les mats de Liévin. Vous pouvez également apprécier la qualité des carrefours giratoires qui sont aménagés par les services de floriculture, vous pouvez apprécier la qualité de ce qui est fait aux Grands bureaux et un peu partout à Liévin. Je trouve donc que ce que vous dites est un peu dur ; je ne leur dirai pas, sinon je pense qu'ils apprécieraient peu votre remarque, Monsieur LAMIAUX.

Non, il ne faut surtout pas le reporter. Je précise que nous avons gagné notre deuxième fleur il y a quelques années et que, jusqu'à présent, nous l'avons toujours maintenue. Je souhaite que la ville de Liévin continue d'avoir cette deuxième fleur. Si nous n'adhérons pas, cela veut dire que nous ne participons plus à cette labellisation et ce serait quand même dommage.

M. LAMIAUX.- Mais est-il bien raisonnable de faire cela à un tel moment ?

M. LE MAIRE.- Tout d'abord, on ne fait rien puisque c'est une adhésion à un réseau qui permet d'obtenir un label, le label des fleurs, une ou deux. Je ne comprends pas votre question.

Deuxièmement, je le répète, ce n'est pas parce qu'il y a actuellement des travaux dans la rue Jean-Baptiste Défernez que les gens du service floriculture sont en congé et qu'ils ne travaillent pas. Ils travaillent sans doute encore plus et je leur avais d'ailleurs dit que je souhaitais à tout prix que, cette année, il y ait un beau fleurissement dans notre ville, ce qui est largement le cas.

M. LAMIAUX.- Mon propos ne concernait absolument pas le travail effectivement très soigné effectué par ces équipes. Ce n'est pas du tout eux que je mets en cause. C'est une simple remarque de bon sens.

M. LE MAIRE.- Le bon sens est de vous demander si vous êtes favorable ou non à l'adhésion à ce Conseil national des villes et villages fleuris. Si c'est oui, cela veut dire que l'on continue à participer à la labellisation. Si c'est non, cela veut dire que l'on ne participe plus à cette labellisation et que vous voyez disparaître les deux fleurs des panneaux de Liévin.

Que fait-on ? On ne veut plus de cette labellisation ?

M. LAMIAUX.- Je vous le redis une nouvelle fois, mon propos n'était pas de remettre en cause le travail qui est très bien effectué par ces gens. Il s'agit simplement de savoir si on adhère ou on n'adhère pas.

M. LE MAIRE.- Je pose donc la question : êtes-vous favorables à cette adhésion ?

Quels sont les votes contraires ? (*Aucun*).

Qui s'abstient ? (*Aucune*).

Nous adhérons donc à l'unanimité à ce Conseil national des villes et villages fleuris.

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous passons au point suivant, Madame GERMA.

VI. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

- Liévin : ZAC de l'An 2000 - Rue du Docteur Piette - Acquisition d'un ensemble immobilier non bâti à la CALL

Mme GERMA.- Dans le cadre d'un programme de construction de logements, la Commune de Liévin pourrait être intéressée par le rachat d'un ensemble immobilier non bâti qui appartient à l'association Séverin Blanc située à Liévin, ZAC de l'An 2000, rue du Docteur Piette – vous avez les numéros des parcelles.

Le service France Domaine a fixé la valeur vénale de ce bien au prix de 315 000 € hors taxes, TVA et frais en sus à la charge de l'acquéreur.

Il est donc proposé le rachat de ces terrains au prix établi par le service et il est expliqué comment s'effectuera ce paiement.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GERMA.

Ce sont des terrains qui se situent à proximité même du futur pôle de conservation du Louvre.

Etes-vous favorables ?

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Continuez, Madame GERMA.

- **Liévin : rue du Docteur Piette - Centre de conservation du Louvre - Cession d'un terrain à l'État et mise à disposition temporaire de parcelles au profit de l'Établissement public du Musée du Louvre**

Mme GERMA.- Compte tenu de ce que vous venez de dire et des enjeux du projet de centre de conservation du Louvre à Liévin, il est nécessaire de procéder à la cession au profit de l'État du terrain qui est en cours de numérotation cadastrale, d'une surface d'environ 1 341 m², à l'euro symbolique, tous frais à la charge de l'acquéreur et, dans le cadre de la réalisation du chantier, d'autoriser la mise à disposition à titre gratuit d'une emprise à l'Établissement public du Musée du Louvre.

On vous autorise à accomplir toutes les formalités préalables à ces opérations et à signer les actes correspondants.

M. LE MAIRE.- Je signale que, contrairement à ce que certains font parfois véhiculer – mais il faut toujours se méfier des idées et informations véhiculées par certains –, ce pôle de conservation du Louvre de Liévin se fera bien, le chantier va s'installer durant cet été et les travaux vont réellement débiter à l'automne prochain. J'étais il y a encore quelques jours avec le directeur général du Louvre, Monsieur MARTINEZ, et tout se déroule correctement.

Vous savez qu'il y avait eu un mouvement de grogne des conservateurs qui ne souhaitaient pas véritablement venir à Liévin, dans le bassin minier. Ce qui est surprenant est que ce mouvement de grogne ne venait pas des conservateurs vraiment parisiens, franciliens, habitant depuis toujours Paris ; au contraire, eux y étaient favorables. Ce mouvement de protestation venait – c'est paradoxal – des conservatoires provinciaux qui étaient montés à Paris pour rejoindre l'Établissement public du Louvre. Il me faisait donc cette observation et me disait que, pour un provincial, le fait de monter à Paris est une forme de promotion et de valorisation et que le fait de revenir en province pouvait peut-être susciter un peu de non-adhésion à ce projet.

En tout cas, ce chantier va s'installer durant l'été et les travaux démarreront à l'automne. C'est une très bonne nouvelle pour Liévin et pour le bassin minier en général.

Est-ce le même vote sur cette délibération ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame BENEZIT.

- **Liévin : 115, rue Jean-Baptiste Défernez - Cession à la SCI Faidherbe Investissement (Étude notariale de Maîtres BERNARD - PRINGERE et VERMUNT)**

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire, la SCI Faidherbe Investissement s'était portée acquéreur en 2010 du 113 rue Jean-Baptiste Défernez et, à cette époque, elle avait formulé le souhait d'acquérir le 115 dès que celui-ci serait libre d'occupation.

C'est aujourd'hui libre d'occupation. La valeur vénale de cet établissement est de 43 000 €.

Monsieur le Maire propose donc la cession du 115 rue Jean-Baptiste Défernez à cette SCI Faidherbe Investissement ou à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait moyennant ce prix, tous frais à la charge de l'acquéreur conformément à l'estimation du service France Domaine.

M. LE MAIRE.- C'est l'ancien bâtiment de Monsieur BRUNEEL, qui a l'avantage d'offrir une vitrine sur la rue Jean-Baptiste Défernez et, en même temps, d'être dans le jardin des notaires en question. Comme ils

ont besoin de s'agrandir, en particulier parce qu'ils ont besoin de stockage important, ils se portent acquéreurs de cet ensemble immobilier qui va leur être utile.

J'ai d'ailleurs rencontré il y a peu de temps Madame PRINGERE qui me signalait que l'activité fonctionnait fort bien dans son étude notariale, tout simplement parce qu'il y avait énormément de transactions immobilières et foncières dans la ville de Liévin. C'est une excellente chose, cela veut dire que c'est une ville qui vit et qui attire. C'est une autre preuve de la bonne santé de notre ville de Liévin.

M. LEJEUNE.- Je suppose que ce n'est pas l'étude notariale qui fera l'acte de vente ?

(Rires).

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas. Monsieur KUZNIAK ?

M. KUZNIAK.- En principe, si.

M. LE MAIRE.- Je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas le faire. Ce n'est qu'un acte administratif avec des taxes qui sont ensuite reversées à l'État.

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS n'étant pas là, Martine VANCAILLE pour la délibération suivante.

- **Liévin : résidence du Grand Siècle - Angle des rues Zola et du Prince Condé - Cession de terrains à Coopertois**

Mme VANCAILLE.- Le 13 octobre 2016, nous avons acté la commercialisation de la troisième tranche de la résidence du Grand Siècle. Coopertois a réalisé 14 logements qui ont été tout de suite commercialisés et de nouvelles demandes sont très vite arrivées pour ce secteur.

Coopertois nous sollicite donc pour le rachat de huit lots situés à l'angle des rues Zola et Prince Condé. Le service France Domaine les a évalués dans le cadre d'une commercialisation de lots libres au prix global de 558 000 €.

Or, il convient de rappeler que cette opération comprend la vente de plusieurs lots et non d'un seul comme dans le cadre d'une commercialisation classique et que la résidence du Grand Siècle est située dans la zone tampon des 500 mètres du quartier Politique de la Ville Calonne-Marichelles-Vent de Bise.

De plus, Coopertois propose la construction de logements en accession sécurisée à la propriété en opérations groupées, s'adressant donc à une clientèle dont les revenus sont plafonnés, c'est-à-dire soit des jeunes en début de vie professionnelle, soit des personnes plus âgées à la recherche de logements plus adaptés.

La valeur vénale déterminée par France Domaine ne saurait donc correspondre à un prix de cession à un constructeur social sauf à augmenter le prix du coût de l'opération et, de ce fait, à l'annuler puisqu'une telle valeur ne pourrait être répercutée sur les acquéreurs potentiels.

C'est pourquoi il est proposé que la vente soit régularisée moyennant le prix de 124 000 € hors taxes, TVA en sus, soit 15 500 € hors taxes par logement, prix plafond pour équilibrer ce programme.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE.

Coopertois et Liévin, c'est une grande histoire d'amour qui se poursuit et je m'en félicite. J'ai d'ailleurs remis les clés à quelques nouveaux propriétaires dans la cité Chouard, qui se sont portés acquéreurs d'un logement Coopertois ; je peux vous assurer que les réalisations sont fort belles. Lorsque tout sera terminé, cette cité Chouard n'aura rien à voir avec ce que l'on a connu ; c'est vraiment une image de Liévin qui est moderne, nouvelle, très agréable. Je vous incite à aller y faire un tour parce que c'est franchement surprenant.

Les personnes que j'ai visitées avaient un logement avec trois chambres à 140 000 € et ce, d'abord parce que Coopertois est une coopérative et ne cherche donc pas des profits à tout prix et, deuxièmement, parce que nous faisons nous-mêmes un effort très conséquent sur la vente du foncier, ce qui permet de se porter acquéreur d'un logement à bas prix. J'en suis particulièrement heureux parce que les gens qui intègrent ces logements sont vraiment heureux de ce qui leur est ensuite proposé.

C'est donc là une nouvelle opération qui est engagée avec Coopertois et d'autres vous seront assez régulièrement proposées dans ce Conseil municipal. C'est véritablement un bon produit et cela marche. Je ne vais pas dire que cela se commercialise comme des petits pains, mais presque.

Est-ce que le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous poursuivons. Madame BELVA n'étant pas là, Monsieur WITCZAK, pour la délibération suivante.

- **Liévin : CPA La Belle Femme - 85 rue Alexandre Dumas - Cession du fond de jardin à Territoires 62**

M. WITCZAK.- La Commune est propriétaire d'un immeuble situé 85 rue Alexandre Dumas à Liévin et, dans le cadre de l'opération dénommée La Belle Femme, Territoires 62 a sollicité le rachat du fond de jardin de cette habitation pour une emprise d'environ 368 m². Le service France Domaine a estimé ce bout de jardin à 1 600 € hors taxes.

Monsieur le Maire vous propose donc de revendre à Territoires 62 ce morceau de 368 m² pour 1 600 € hors taxes.

M. LE MAIRE.- Cette CPA de La Belle Femme est effectivement maîtrisée par Territoires 62.

Je vous signale que l'immobilier marche tellement bien actuellement et en particulier à Liévin que, alors que je vous avais dit que cette CPA allait être mise en sommeil par Territoires 62, comme il y a de la demande, cette CPA risque d'être réactivée beaucoup plus vite qu'on ne le croit. Ce rachat de fond de jardin s'inscrit dans ce cadre de maîtrise foncière du secteur et, normalement, Territoires 62 va relancer cette opération. Fin 2017, il y aura un dossier de création de ZAC, nous aurons à délibérer là-dessus ; nous aurons ensuite des études d'impact, un dossier loi sur l'eau, un diagnostic archéologique mi-2018 et une viabilisation des premiers terrains pour fin 2018. Ce n'est pas rien puisque, dans le programme, sont prévus 50 logements individuels, 20 logements intermédiaires, 50 collectifs et 55 lots libres de construction. C'est donc presque un programme de 200 logements qui est prévu à cet endroit-là.

C'est là également un autre signe du dynamisme de notre commune puisque, il y a encore quelque temps, tout cela avait été mis en sommeil. On peut s'en féliciter.

Sommes-nous d'accord ?

Est-ce le même vote sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK.

- **Angres/Liévin : cession de terrains à la commune d'Angres - Régularisation foncière**

M. WITCZAK.- La Commune a transféré le terrain de football dénommé Jules Bigot au Syndicat mixte pour l'exploitation du stade couvert régional.

Dans le cadre de la régularisation de ce dossier, il s'est avéré que la Commune de Liévin reste propriétaire d'une bande de terrain en nature de talus herbeux, difficilement accessible, contiguë au stade Iddir qui appartient à la Commune d'Angres, d'une superficie globale d'environ 472 m².

La Commune d'Angres a sollicité la régularisation des limites foncières de deux terrains de football en procédant à l'acquisition moyennant l'euro symbolique de l'emprise sus-désignée.

Le service France Domaine a estimé cette valeur de terrain à 0,15 € le m².

Pour autant, dans la mesure où il s'agit d'un délaissé difficilement accessible, Monsieur le Maire propose que la cession au profit de la Commune d'Angres qui en assurera l'entretien soit régularisée à l'euro symbolique, frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur WITCZAK.

C'est une régularisation pure et simple.

Sommes-nous d'accord ?

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS n'étant pas là, c'est Madame VANCAILLE qui présente la délibération suivante.

- **Liévin : résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune de lots à bâtir**

Mme VANCAILLE.- Le 17 mars, nous avons acté la commercialisation de lots à bâtir sur la résidence Grand Siècle. La démarche a déjà été largement et très longuement explicitée concernant les actes, les acomptes, la caution, etc.

Six nouvelles demandes de réservation viennent d'être adressées. On peut les voir sur le magnifique tableau que Nicolas nous a installé. Je ne vous fais pas l'inventaire à la Prévert de tous les acquéreurs.

Il va sans dire que ces ventes sont consenties et assorties de deux conditions : l'obtention du permis de construire et le financement de l'opération.

M. LE MAIRE.- Pour l'instant, depuis le 1^{er} janvier 2016, nous sommes sur 50 lots libres commercialisés, c'est-à-dire vendus ou réservés. Pour apporter une précision très exacte, en tant que lots véritablement vendus, 21 lots ont déjà été vendus pour une somme de 1 083 500 € hors taxes. Pour l'ensemble, lots réservés et vendus, cela représente la somme de 2 613 500 €.

Cela marche là également très bien, avec nos modestes moyens, car ce n'est pas vraiment notre travail que de vendre des terrains. Cela veut dire que notre personnel sait tout faire et surtout très bien le faire. Celle qui s'en occupe est d'ailleurs dans la salle, comme d'ailleurs chaque fois, elle vient vérifier si vous votez les délibérations.

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GRABARZ n'étant pas là, Monsieur JACKOWSKI pour la délibération suivante.

- **Liévin : La Sablière - Route d'Avion - Cession par la Commune d'un ensemble immobilier non bâti à la SARL STILNOR**

M. JACKOWSKI.- Monsieur le Maire vous rappelle que la Ville a décidé de vendre deux ensembles immobiliers à Monsieur DUFLOER, gérant de la SARL STILNOR, situés sur la route d'Avion dans le cadre du Val de Souchez, pour une superficie totale de 18 222 m².

La délibération d'aujourd'hui a pour but d'enregistrer les rectifications et les modifications au niveau du cadastre. Tout est précisé sur le texte.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour La Sablière

- **Liévin : La Sabrière - 2^{ème} phase - Rues d'Ingres et Kuhlman - Cession par la Commune à la SARL FINAPAR d'un ensemble immobilier non bâti**

M. JACKOWSKI.- Nous sommes là au niveau de La Sabrière, toujours dans le quartier du Val de Souchez.

Par une délibération en date du 16 octobre 2016, il a été décidé de céder un ensemble de terrains situé entre les rues d'Ingres et Kuhlman à Liévin à la SARL FINAPAR en vue de l'aménagement d'un lotissement de 139 lots libres.

Entre-temps, Monsieur BENSOUSSAN, gérant de cette société, a revu son projet. Par une délibération du 15 décembre 2016, il a été acté qu'il n'achèterait pas la parcelle BR n° 332 pour 5 684 m².

Par un mail du 21 mars 2017, on apprenait qu'une zone de 3 155 m² était polluée et qu'il fallait donc la retirer de la vente. Cela a été fait dans la délibération du 15 décembre 2016. L'emprise vendue sera alors de 58 131 m² et non plus 61 286 m².

Une demande a été adressée au service France Domaine par courrier avec accusé de réception daté du 12 septembre 2016 précisant la proposition financière de Monsieur BENSOUSSAN. Ledit service n'ayant pas répondu dans le délai d'un mois, il a été fait application de l'article L.1311-12 du code général des collectivités territoriales qui stipule que l'avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité.

On vous propose donc de délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, poursuivez avec toute une série de délibérations,

- **Liévin : 85 rue Alexandre Dumas - Vente par la Commune à Monsieur et Madame DAUBERSIES**
- **Liévin : rue Emile Zola - Vente de Terrains à Monsieur STEMPIAK**
- **Liévin 189 bis rue Jean-Baptiste Défernez - Vente par la Commune à Madame HEDOUX et Monsieur BAVAY**
- **Liévin : 35 rue Fresnel - Mise en vente par la SA d'HLM Pas-de-Calais Habitat**
- **Liévin : 12 rue Massenet, 7 rue Hérold, 21 rue Arcangelo Corelli, 46 rue Albert Samain, 8 rue de Cherbourg, 6 rue Saint Saëns, 25 rue Félix Faure et 13 rue Hector Berlioz - Mise en vente par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa - Liévin 34 rue Marie Liétard - Mise en vente par la SA d'HLM SIA Habitat**
- **Liévin : angle des rues Littré et du 4 Septembre - Ancien service des fêtes - Vente par la Commune à Monsieur Michaël RIBERA**
- **Liévin : rue Henri Martin - Rachat à l'État d'un terrain**

M. JACKOWSKI.- Je fais un package avec les sept délibérations qui se suivent et qui concernent des ventes de maisons ou de terrains appartenant au patrimoine de la Ville de Liévin.

La première délibération – qui a été remise sur table parce qu’il y a eu une baisse au niveau du tarif – concerne la vente d’un immeuble à usage d’habitation situé 85 rue Alexandre Dumas, sur une superficie de 961 m² à Monsieur et Madame DAUBERSIES au prix de de 67 000 €.

La suivante concerne la vente de deux parcelles de 1 304 m² et de 5 511 m² au lieudit « Au-dessus de la rue du Temple » à Monsieur STEMPNIAK, gérant de la SARL STEMPNIAK, pour une somme de 21 000 € hors taxes, afin d’y réaliser un lotissement de 12 lots libres.

La délibération suivante concerne la revente d’un immeuble situé au 189 bis rue Défernez, sur une superficie de 808 m², à Madame Mélanie HEDOUX et Monsieur Bertrand BAVAY, au prix de 170 000 € hors frais de notaire.

La Ville de Liévin a été contactée par Pas-de-Calais Habitat pour la vente d’un immeuble lui appartenant, 35 rue Fresnel, cadastre BL n° 455, pour une superficie de 454 m², aux locataires occupants. En effet, la Commune doit être contactée à chaque fois pour ce type d’opération.

Cela nous amène à l’opération suivante. Idem, cette fois-ci avec la société HLM Maisons & Cités Soginorpa, pour la vente d’immeubles situés 12 rue Massenet, 7 rue Hérold, 21 rue Arcangelo Corelli, 46 rue Albert Samain, 8 rue de Cherbourg, 6 rue Saint Saëns, 25 rue Félix Faure, 13 rue Hector Berlioz, soit huit logements au total.

La délibération suivante concerne l’ancien service des fêtes situé à Liévin à l’angle des rues Littré et du 4 Septembre, pour une superficie de 988 m². Monsieur Michaël RIBERA, gérant de la société SARL SOAMCO, souhaiterait se porter acquéreur de ce site afin d’y réaliser trois logements en accession à la propriété. Cet ensemble immobilier a été évalué au prix de 100 000 €. La proposition a été acceptée par Monsieur RIBERA.

Enfin, la Ville est propriétaire d’un ensemble immobilier non bâti situé rue Henri Martin, de 1 057 m². Maisons & Cités souhaite réaliser un programme immobilier sur cet îlot mais, pour ce faire, la Ville doit racheter la parcelle AK n° 183 pour 152 m² qui se trouve au milieu et qui appartient à l’État. L’État a proposé la somme de 12 000 € pour cette transaction.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Sur ces délibérations, est-ce le même vote ?

Pas d’observations particulières ? (*Aucune*).

(*Les sept délibérations sont adoptées à l’unanimité*).

Je vous remercie.

Madame MASSIN, parlez-nous du centre social Jules Grare.

- **Liévin : renouvellement du bail emphytéotique qui lie la Ville de Liévin et Pas-de-Calais Habitat**

Mme MASSIN.- Monsieur le Maire, le bail emphytéotique de la Ville de Liévin qui nous liait à Pas-de-Calais Habitat arrive à terme le 30 août 2017. Il s’agit de le renouveler pour une durée de 99 ans, avec une redevance à l’euro symbolique, la Ville prenant en charge les travaux de réhabilitation pour 4 M€ toutes charges comprises.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, on avait cru comprendre, à tort ou à raison, qu’il y aurait une nouvelle crèche.

M. LE MAIRE.- Oui.

M. LAMAND.- Là, on parle d’un renouvellement de bail de 99 ans pour les locaux du CCAS Jules Grare et la crèche Simone de Beauvoir, la Ville s’engageant à prendre en charge les travaux.

S'il y a une nouvelle crèche, la question est : qui ou quoi va remplacer cette crèche dans ces locaux ?

M. LE MAIRE.- C'est le centre social Jules Grare qui a besoin de s'étendre. C'est pourquoi nous passons ce bail emphytéotique et que celui nous est consenti à l'euro symbolique puisque, ensuite, nous allons réaliser d'importants travaux dans ce centre culturel et social Jules Grare, de manière à le remettre au goût du jour parce qu'il en a sérieusement besoin – il est un peu vieillot – et, deuxièmement, parce qu'il a besoin de s'étendre. Aujourd'hui, les activités sont concentrées dans trop peu de mètres carrés. Le déménagement de la crèche Simone de Beauvoir sur le secteur des Oiseaux va donc nous permettre d'offrir de nouveaux mètres carrés au centre culturel et social des Marichelles. C'est en partie l'objet de ce bail emphytéotique.

M. LAMAND.- Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune autre*).

Est-ce le même vote ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

- **Liévin : Résidence La Sablière - Transfert de domanialité du domaine privé communal vers le domaine public communal**

M. GOGUILLON.- Monsieur le Maire, il s'agit d'un transfert de domanialité du domaine privé communal vers le domaine public communal. Toutes les parcelles sont citées, pour une superficie de 23 114 m². Ce sont des voiries et espaces verts.

M. LE MAIRE.- Pas de souci ? Ce sont des délibérations classiques.

Est-ce le même vote ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame GACI, parlez-nous de la révision du Plan local d'urbanisme.

- **Liévin : 1^{ère} révision allégée du Plan local d'urbanisme - Approbation**
- **Liévin : 2^{ème} révision allégée du Plan local d'urbanisme - Approbation**
- **Liévin : 3^{ème} révision allégée du Plan local d'urbanisme**

Mme GACI.- Il s'agit d'un projet de délibération pour une première révision allégée du Plan local d'urbanisme. Les pièces du dossier de la première révision allégée ont été soumises à l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 avril au 31 mai 2017 inclus et aucune remarque n'a été consignée tant sur le registre d'enquête que lors des permanences du commissaire enquêteur, Monsieur Hervé TOUZART.

Deuxième révision allégée du PLU : là encore, les pièces du dossier de la deuxième révision ont été soumises à l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 avril au 31 mai 2017. Aucune remarque n'a été consignée tant sur le registre d'enquête que lors des permanences du commissaire enquêteur, considérant que la deuxième révision du PLU est prête à être approuvée.

Troisième révision allégée : conformément à la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) du 13 décembre 2000, à la loi Urbanisme habitat du 2 juillet 2003 et aux différentes lois Grenelle, ALUR, etc., dans la mesure où cette révision ne porte pas atteinte aux orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable, le projet de troisième révision allégée fera l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées et d'une concertation préalable telle que pour les révisions 1 et 2.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Je signale d'ailleurs que, dans les mois qui viennent, nous engagerons une révision beaucoup plus importante de notre Plan local d'urbanisme parce qu'il en a besoin.

Depuis combien de temps avons-nous ce Plan local d'urbanisme, Monsieur KUZNIAK ?

M. KUZNIAK.- Je ne sais plus.

M. LE MAIRE.- Madame DIART n'est pas là, elle aurait pu nous répondre. Je vous signale qu'elle va mieux, elle a quitté l'hôpital, elle est encore aujourd'hui soignée en hôpital de jour. J'espère qu'on pourra la revoir, je pense que vous serez heureux de la revoir et, au mois de septembre si tout va bien, elle devrait à nouveau être parmi nous. Elle est passée par une belle porte, mais cela va beaucoup mieux.

Sur ces délibérations, est-ce l'unanimité ?

(Les trois délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK.

- **Liévin : rue de la Liberté - Dénomination de la future résidence de 24 lots libres NEXITY**

M. MICHALAK.- Monsieur le Maire, cette délibération concerne la future résidence de 24 lots rue de la Liberté. Il y a lieu de dénommer cette future résidence ainsi que la rue qui la desservira.

Monsieur le Maire propose pour la résidence Stéphane Hessel. Stéphane Frédéric HESSEL, né en 1917 et mort en 2013, était un diplomate, ambassadeur, résistant, écrivain et militant politique français d'origine allemande. Les gens qui ne connaissent pas Monsieur HESSEL peuvent lire la suite.

En ce qui concerne la rue, il est proposé Auguste Bartholdi. Frédéric Auguste BARTHOLDI était un sculpteur et un peintre français. Ses rares peintures sont généralement signées du pseudonyme d'Amilcar Hasenfratz.

M. LE MAIRE.- Il est surtout connu pour la statue de la Liberté.

Sommes-nous d'accord sur ces dénominations ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI.

- **Liévin : stade Lelong Voisin - Dénomination du terrain synthétique**

M. JACKOWSKI.- Nous revenons sur le terrain synthétique du CS Diana.

Monsieur le Maire vous propose de délibérer sur la dénomination du terrain synthétique dans l'enceinte du stade Lelong Voisin. On vous propose le terrain Daniel Percheron. Sa biographie très courte est notée.

M. LE MAIRE.- Elle pourrait d'ailleurs être bien plus longue que cela et je pense que vous auriez dû l'agrémenter d'un certain nombre de choses. En effet, son parcours politique est tout à fait remarquable, ce qu'il a apporté à Liévin comme à l'ensemble de la région Nord - Pas de Calais est considérable et son succès le plus méritoire est sans doute celui de l'arrivée du Louvre à Lens. Je crois que beaucoup auraient pu en rêver, mais lui l'a fait.

Pourquoi Daniel PERCHERON ? Vous savez qu'il est passionné de football. C'est un Liévin, il a passé une grande partie de sa vie politique à Liévin, il connaît parfaitement cette ville et il adore le football. Je pense que son rêve aurait été que le stade Bollaert s'appelle aussi Percheron, mais, bien évidemment, ce n'est pas possible.

Pourquoi le stade Lelong Voisin et pourquoi cette dénomination « Percheron » ? C'est parce que, de ce stade et de ce terrain synthétique, on voit Bollaert. Je me suis donc dit que, au moins, Daniel verra Bollaert tous les jours.

C'est une belle reconnaissance pour quelqu'un qui a véritablement servi Liévin. On pourrait faire la longue liste de tout ce qu'il a apporté à cette ville. Cette dénomination n'est que peu de chose par rapport à ce qu'il a apporté.

M. JACKOWSKI.- Je voudrais préciser que le niveau de jeu du CS Diana est certainement meilleur que celui du Racing-club de Lens.

(Rires).

M. LE MAIRE.- Messieurs de la presse, j'espère que vous n'allez pas mettre cela dans votre compte rendu. Si vous le faites, dites que c'est Monsieur JACKOWSKI qui l'a dit, pas Monsieur le Maire.

Sommes-nous d'accord ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Lorsque j'ai lu ce projet de délibération, Monsieur le Maire, j'ai failli tomber de ma chaise. Je n'ai pas la même analyse sur l'homme politique – malgré les cris que j'entends dans ce Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- C'est pourtant lui qui a permis à Madame BLANDIN d'être présidente du Conseil régional Nord - Pas de Calais.

M. LUDWIKOWSKI.- Je le sais, Monsieur le Maire.

Pour moi, Daniel PERCHERON est un homme politique clivant, sibyllin, voire parfois machiavélique. Les historiens spécialistes de géopolitique feront le bilan de l'homme politique, on ne va pas le faire ce soir. Dans mon analyse, si notre bassin de vie depuis quelques années et surtout ces derniers mois connaît le tournant politique que l'on sait, je pense que l'action politique de Daniel PERCHERON y est aussi pour quelque chose.

Je ne pense pas que l'on manque de Liévinoises et de Liévinois pour trouver un autre nom à ce terrain. Donner le nom de Daniel PERCHERON de son vivant à ce terrain, c'est revenir sur une politique que je pensais terminée à Liévin, celle du temps où le maire avait son portrait dans l'ensemble des salles municipales, celle du culte de la personnalité.

Voilà pourquoi je ne voterai pas ce projet de délibération.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vous laisse ces propos, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Au-delà de la personnalité de Monsieur PERCHERON – ce n'est pas un ami, ce n'est pas non plus un ennemi –, j'avais une autre proposition à vous faire, qui vaut ce qu'elle vaut. Quand on sait ce que représente le CS Diana à Liévin et d'où il vient, j'aurais préféré avoir comme nom de terrain « Raymond Kopa ».

M. LE MAIRE.- Il a déjà son nom.

M. LAMAND.- C'est un exemple.

M. LE MAIRE.- Monsieur PERCHERON était un très bon joueur de football. Il a eu sa carrière brisée ; il n'aurait d'ailleurs peut-être jamais été Président du Conseil régional s'il avait pu poursuivre sa carrière de footballeur. Il a eu sa jambe brisée et c'est pourquoi il a dû s'arrêter, mais il était excellent footballeur. Son rêve de gamin était de devenir footballeur professionnel, bien évidemment au Racing-club de Lens.

M. LAMAND.- Certes, mais ce n'est pas le souvenir du footballeur que l'on aura, c'est plutôt le souvenir de l'homme politique.

M. LE MAIRE.- Si vous saviez le nombre de terrains qui ont des noms, non pas de footballeurs, mais de personnages qui ont apporté quelque chose, on pourrait vous en citer de multiples. Il ne faut pas forcément être footballeur pour avoir son nom sur un terrain de football ou un terrain synthétique.

Quant aux propos de Monsieur LUDWIKOWSKI, je les lui laisse, je ne les partage absolument pas. Je trouve même qu'ils sont déplacés. Je lui dirai simplement que, s'il réalise le quart ou même le dixième de ce qu'a fait Daniel PERCHERON au bénéfice de cette région, ce sera déjà beaucoup. Je le répète, si l'on fait la somme de tout ce qu'il a apporté à cette région, Monsieur LUDWIKOWSKI, permettez-moi de vous dire que nous n'arrivons pas à sa cheville. Je me mets même dans ce cas-là, car je crois que je n'arriverai jamais au bilan qui est celui de Monsieur PERCHERON dans les réalisations qu'il a pu faire pour ce territoire. Quant à ses réalisations politiques, c'est autre chose. Je vous parle simplement de ce qu'il a apporté à cette région et le bilan est considérable.

Je mets donc au vote cette délibération.

Qui est contre la dénomination « Daniel Percheron » ? (*Ecologie et Citoyenneté, soit une voix*).

Qui s'abstient ? (*Liévin Ensemble, soit deux voix*).

(*Délibération adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Bleu Marine et Monsieur FRUCHART ; Ecologie et Citoyenneté ayant voté contre ; Liévin Ensemble s'étant abstenu*).

Je vous remercie.

Monsieur AMOUZ.

VII. ÉNERGIE

- Récupération de l'eau de pluie - Aides aux particuliers - Dossier GUGLIELMETTI

M. AMOUZ.- Monsieur le Maire, suite à la délibération du 8 décembre 2008 portant à attribuer une aide financière aux particuliers qui installent un récupérateur d'eaux pluviales à hauteur de 50 € par mètre cube, Monsieur et Madame GUGLIELMETTI ont déposé une demande pour une cuve de 2,5 m³, soit une prime de 260 €.

Le dossier répondant aux critères d'attribution, le Conseil municipal est appelé à délibérer.

M. LE MAIRE.- Merci.

Cela faisait bien longtemps que l'on n'avait pas eu une délibération sur la récupération de l'eau de pluie. J'espère que cela va donner de nouvelles idées à celles et ceux qui s'implantent à Liévin.

Je redis ici officiellement en Conseil municipal à mes services – et j'en porte la responsabilité parce que je n'y ai pas veillé suffisamment – que, désormais, sur chaque nouveau bâtiment municipal créé, il convient systématiquement d'avoir une démarche sur l'énergie ou sur la récupération de l'eau. Je le répète, je porte ma part de responsabilité parce que je n'y ai pas veillé suffisamment sur les dernières réalisations. Cela doit être intégré systématiquement dans le cahier des charges.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

VIII. SCOLAIRE

- Subventions communales pour études - Année scolaire 2017-2018 - Critères d'attribution

M. LARDEZ.- On propose de maintenir pour l'année scolaire 2017-2018 les montants des subventions communales sous conditions de ressources – vous avez le tableau sous les yeux.

Par contre, on vous propose de revaloriser de 10 % le barème des revenus. Là aussi, vous avez un tableau explicatif. Ainsi, il y aura plus de bénéficiaires.

M. LE MAIRE.- Les barèmes étaient plutôt bas. Nous les revalorisons donc de manière à élargir le nombre de familles qui pourront postuler à ces bourses.

En êtes-vous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

IX. JEUNESSE-LOISIRS

- Projet de rénovation de l'appartement sis 21 rue du 8 mai 45 à destination du service jeunesse

Mme GACI.- C'est un projet de rénovation de l'appartement du 21 rue du 8 mai 45 au profit du service jeunesse et des jeunes du quartier pour les accueils de loisir du quartier. C'est donc un projet de réhabilitation de ces lieux à hauteur de 22 000 €, avec une participation demandée à la CAF à hauteur de 5 000 €.

Il faudra noter l'implication certes des services techniques dans la mise en conformité et aux normes de ce lieu, mais aussi l'implication des jeunes et des familles dans la réhabilitation.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GERMA.

X. CULTURE

- Désherbage bibliothèque municipale - Braderie aux livres le dimanche 17 septembre 2017

Mme GERMA.- Dans cette délibération, il convient lors de la braderie aux livres qui a lieu lors des journées du patrimoine d'autoriser le désherbage de la bibliothèque suivant des critères bien précis et d'autoriser le legs des livres à l'association « Vivre lire » qui pourra en user comme bon lui semble.

M. LE MAIRE.- Pas de souci ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

C'est une belle opération qui est menée chaque année. Elle sera donc reconduite.

Je vous remercie.

Madame GERMA.

- Frais de participation au banquet de Sainte Cécile de l'Harmonie et Batterie Fanfare de Liévin

Mme GERMA.- Le banquet annuel et traditionnel de la Sainte Cécile pour l'Harmonie municipale de Liévin et sa Batterie Fanfare se déroule cette année le 25 novembre. L'Harmonie et la Batterie Fanfare de Liévin proposent de solliciter une participation comme indiqué ci-dessous. Il convient donc de délibérer :

- 35 € pour les personnes extérieures à ces formations musicales ;
- 17,50 € pour les enfants de plus de 12 ans et les conjoints des musiciens ;

- La gratuité pour les musiciens et les présidents d'associations et formations musicales liévinoises. Vous en avez la liste, notamment la SAOL.

M. LE MAIRE.- La Symphonie ouvrière accordéoniste liévinoise.

Mme GERMA.- Liévin Accordéon, le Music All Jazz band, la chorale, etc.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GERMA.

- **Frais de participation de la 15^{ème} édition du marché aux livres le samedi 13 janvier 2018**

Mme GERMA.- Le marché aux livres 2018 aura lieu le samedi 13 janvier de 10 heures à 18 heures. Dans ce cadre, la bibliothèque souhaite demander pour cette édition et pour les éditions à venir une participation de 30 € pour les exposants et les librairies exposantes.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

XI. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Géolocalisation des tombes de combattants Morts pour la France dans le cimetière de la Tourelle**

Mme VANCAILLE.- C'est un projet novateur de géolocalisation des tombes de combattants Morts pour la France afin de donner une visibilité à ces tombes, de les inscrire dans un chemin mémorial et de favoriser la découverte des destins individuels par les élèves, collégiens et lycéens au travers de textes à lire, de photographies et d'un texte audio, le tout avec comme support un téléphone portable ou une tablette numérique.

Le Souvenir français s'occupe de l'écriture, de la mise en ligne, de la fourniture du panneau et la Commune, quant à elle, prend à son compte la remise en état sommaire des tombes et la formation des familles, le tout pour 7 500 € pris en charge à 50 % par le Souvenir français.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE, qui est passionnée par ce projet.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

La première opération a été mise en place par Annay-sous-Lens, ils sont en cours de mise en place.

Mme VANCAILLE.- Oui. Ils veulent le faire partout en France.

M. LE MAIRE.- A Annay-sous-Lens, c'était 100 % et deux autres villes vont être proposées : Liévin qui aura 50 % et – cela fera plaisir à Monsieur KAZNOWSKI – sans doute également Hénin-Beaumont.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Election d'un représentant de la Ville au sein du Conseil d'école Berteloot**

M. LE MAIRE.- Puisque l'école maternelle et l'école élémentaire vont fusionner, il n'y a besoin que d'un seul représentant de la Ville de Liévin.

Je vous propose la candidature de Madame BELLOUNI.

En êtes-vous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame BENEZIT.

- **Fixation de la redevance liée aux marchés de plein vent - Modification**

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire, cette délibération annule et remplace la délibération du 13 octobre 2016.

La revalorisation automatique des droits de place des marchés hebdomadaires est de 1,5 % au 1^{er} janvier de chaque année avec une augmentation minimum de 5 cents.

Monsieur le Maire propose néanmoins de revoir à la baisse l'abonnement afin d'inciter les commerçants à payer au trimestre et de supprimer l'abonnement mensuel qui est actuellement en cours. Il ajoute aussi que, à compter du 1^{er} juillet 2017, le droit de stationnement est supprimé.

Vous avez les droits de place sur le marché, les droits de place du marché de la Toussaint pour les extérieurs et pour les personnes qui habitent Liévin. Le droit de place est de 0,90 € le mètre linéaire pour les personnes qui payent hebdomadairement et de 0,60 € pour les abonnements.

M. LE MAIRE.- Ce sont des droits de place somme toute modiques, je pense qu'on peut le dire.

Mme BENEZIT.- Par rapport à d'autres villes, oui.

M. LE MAIRE.- Je signale d'ailleurs une chose. Je sais bien que l'emplacement du marché a un peu changé du fait des travaux du BHNS et que cela provoque quelques agitations chez les uns et les autres, mais, pour autant, cela ne pardonne pas certains commerçants qui se comportent d'une mauvaise manière vis-à-vis de notre personnel communal. Je vous signale donc que j'ai donné des consignes et, pour tout commerçant se comportant mal – je ne vais pas dire avec violence, nous n'en sommes heureusement pas encore arrivés là –, avec violence verbale, je mettrai immédiatement en application le règlement et procéderai à l'exclusion de ce marchand. C'est une question de principe, on ne s'adresse pas au personnel communal comme certains se sont adressés dernièrement. J'ai donc demandé que ce règlement soit appliqué avec sévérité car je ne tolère pas ce genre de propos.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame BENEZIT.

- **Demandes de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16.12.2013**

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire, une délibération a été prise par le Conseil municipal définissant les conditions selon lesquelles les salles municipales peuvent être gratuitement mises à disposition.

Vous avez la liste de chaque société qui en avait fait la demande et l'objet. Nous sommes donc appelés à délibérer.

M. LE MAIRE.- Effectivement, à chaque fois que cela échappe à la délibération-cadre, on le fait passer ici.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame MASSIN.

XII. PERSONNEL

- Frais de déplacement

Mme MASSIN.- Monsieur le Maire, il convient de prendre en charge les frais de formation des élus Monsieur KAZNOWSKI Serge et Monsieur KAZNOWSKI Guillaume, pour une somme de 300 €.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame MASSIN.

- Définition de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué

Mme MASSIN.- On peut noter qu'il existe la concession de logement par nécessité absolue de service, auquel cas la prestation du logement nu est accordée à titre gratuit ; et la convention d'occupation précaire avec astreinte, auquel cas le logement est attribué moyennant une redevance égale à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés et régulièrement actualisée.

M. LE MAIRE.- Je vous signale que, dans le cadre de cette actualisation, nous retirons le logement de fonction de la rue Chanzy puisque son occupante employée municipale, Madame PLANART (?), a pris sa retraite – bonne retraite à elle, elle l'a bien méritée. Par contre, nous y ajoutons une nouvelle conciergerie puisqu'elle occupe un poste à la fois à l'endroit où elle va vivre et à l'endroit où elle travaille ; Madame Josiane BOUDET (?) va donc occuper le logement de fonction de la conciergerie de l'hôtel de ville.

Ces modifications sont apportées à cette délibération.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- Recrutement d'un attaché territorial contractuel pour assurer les missions de Directeur adjoint d'un équipement culturel - Centre Arc en Ciel

Mme MASSIN.- Il faut assister le directeur de l'équipement Arc en Ciel dans la gestion des salles de spectacle, de la salle de cinéma et de la galerie d'art.

Une procédure de recrutement a donc été mise en place. Il s'agit d'un poste ouvert au grade d'attaché catégorie A.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- J'ai juste une demande d'information. C'est un emploi contractuel ? C'est-à-dire qu'on n'a pas trouvé un titulaire dans la fonction publique territoriale ?

M. LE MAIRE.- Madame CZERWIEC va vous répondre, car tout cela est un peu compliqué.

Mme CZERWIEC.- C'est tout à fait cela, Monsieur LUDWIKOWSKI. Le recrutement n'a pas été fructueux dans la fonction publique territoriale, d'où le recours à un contractuel.

M. LE MAIRE.- D'ailleurs, Mesdames, Messieurs, chers collègues, sur le centre culturel Arc en Ciel, vous savez que le mois de juin est consacré à la mise à disposition au bénéfice d'associations et vous savez qu'il y a un règlement, que l'on doit prendre possession des lieux à telle heure et les rendre. Il y a du personnel derrière tout cela et ce n'est pas un personnel bénévole, il y a un respect des lieux, etc. Là aussi malheureusement, nous avons eu à constater certains débordements. J'ai donc dit la même chose à Monsieur TALAGA : toute association qui ne respecterait pas son règlement, qui ne respecterait pas ce qui est écrit dans la convention, ne disposerait plus de cette mise à disposition du centre Arc en Ciel l'année suivante. Le personnel d'Arc en Ciel n'est pas à disposition comme cela ; il y a des règles, elles doivent être respectées. Monsieur TALAGA sera donc chargé de faire respecter cela, car, là aussi, il y a eu des débordements et des propos qui sont inadmissibles. Bien souvent, on dit « j'ai vu cela avec le Maire ». Eh bien non ; il y a des règles, elles doivent être respectées par tout le monde.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ, on termine toujours avec vous.

XIII. SUBVENTIONS

- Demandes de subventions

M. LARDEZ.- On vous propose de valider l'attribution des subventions aux associations suivant la liste et pour les montants que vous avez sous les yeux.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des observations à faire sur ces montants de subvention ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Mes chers amis et chers collègues, ce Conseil municipal se termine, il est 20 heures 45.

Les vacances approchent ; pour les enseignants, c'est dans une semaine ; pour d'autres, c'est peut-être dès la fin de cette semaine. Je vous souhaite en tout cas de bonnes vacances. Reposez-vous bien. Vous les avez méritées parce que l'année a été chargée, il s'est passé beaucoup de choses, l'actualité a été chargée. Sachez que l'année prochaine sera sans doute tout aussi chargée. Profitez donc bien de vos vacances, reposez-vous bien et revenez-nous en pleine forme.

Merci à vous.

(La séance est levée à 20 heures 50.)